



Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteur en chef : Michel Camy-Payret - Directrice de la Communication : Véronique Menseau - Crédits photos : E. Luey, D. Raux, E. Le Gais, A. Oszaki, P. Toselli, F. Rhodes, Studio 4 vents, Cabinets d'architectes AAE / SYCTOM de l'agglomération parisienne - S. Robichon / Mairie de Paris - J.-M. Rames Studio 9 / TRU - Cabinet Space Architecture / URBASER - Couverture : le futur centre de tri à Sévran - Conception et réalisation : A 3 3 3 3 (réf. 2SYCTOM007) - Imprimé sur du papier recyclé - Mai 2008



## REPÈRES

Un syndicat au service  
de 5,5 millions  
d'habitants

**P. 4**

## ACTIVITÉ

Une mission de service public :  
le traitement des déchets

**P. 20**

Valorisation matière :  
les matières recyclables ont une seconde vie

**P. 22**

Valorisation énergétique :  
créer de l'énergie à partir des déchets  
ménagers

**P. 28**

Enfouissement :  
un recours exceptionnel et provisoire

**P. 32**

## STRATÉGIE

Une stratégie  
de protection durable  
de l'environnement

**P. 8**

## ET ORGANISATION

Une gestion maîtrisée  
et durable

**P. 36**

## CHIFFRES CLÉS

**P. 46**



« L'année 2007 marque une nouvelle étape dans notre engagement en faveur du tri et de la valorisation matière. »

**Prévention :** Enjeu majeur pour la préservation de l'environnement, la réduction des déchets à traiter s'est imposée comme un objectif prioritaire pour le SYCTOM, comme pour ses adhérents. 2007 aura permis le déploiement de notre politique de diminution des déchets à la source et d'amélioration de leur valorisation, avec le relais des actions menées par les communes et les syndicats primaires. Parallèlement, le Syndicat est appelé à renforcer ses capacités de valorisation des déchets pour éviter la mise en décharge.

**Transition :** Le SYCTOM clôt en 2007 une période de transition importante. Avec la mise en service au mois de décembre dernier du centre Isséane, le Syndicat signe une prouesse industrielle et technologique remarquable et entre dans une nouvelle phase d'activité. En 2008, nous disposerons en effet d'une capacité de valorisation des déchets renforcée avec nos nouveaux centres à Issy-les-Moulineaux et Sevran.

**Réalisations :** L'ouverture de ces installations ainsi que la construction prochaine du centre de tri à Paris XV, ou encore le projet du même type à Paris XVII, témoignent de la priorité donnée au tri et à la valorisation matière. Les projets de méthanisation (à Romainville/Bobigny et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois) vont également en ce sens et nous permettront d'augmenter, d'ici à 2012, nos capacités de

traitement encore insuffisantes et de réduire encore les tonnages mis en décharge.

Ils démontrent également la réussite de notre collaboration avec les collectivités et les partenaires locaux pour déployer une gestion logistique durable des déchets des Franciliens et développer des projets ambitieux de transports alternatifs à la route.

**Engagement :** Notre engagement pour préserver l'environnement et réduire les émissions de gaz à effet de serre s'illustre aussi à travers une ambition forte : transformer les déchets non recyclables en une source d'énergie locale (pour la production de vapeur pour le chauffage urbain et, résiduellement, d'électricité), en substitution aux énergies fossiles.

**Mobilisation :** Tous ces projets, qui prennent vie grâce à la mobilisation de nos équipes, de nos partenaires et des élus, sont aujourd'hui autant de références pour faire évoluer les pratiques et contribuer à une meilleure gestion des déchets. Et ce, au-delà même du SYCTOM de l'agglomération parisienne, à un moment où les questions d'environnement et de déchets sont très présentes dans l'actualité, et notamment au niveau régional, avec le futur plan d'élimination des déchets ménagers.

**François DAGNAUD,**  
Président du SYCTOM  
de l'agglomération parisienne

# Traiter les déchets... une mission de service public

## Un traitement de près de 2,48 millions de tonnes de déchets ménagers en 2007

À sa création, en 1984, le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de l'agglomération parisienne regroupait 60 communes souhaitant traiter ensemble les déchets de leurs habitants. Le Syndicat en compte aujourd'hui 85 et s'impose comme le plus important syndicat européen de traitement et de valorisation des déchets. En 2007, le SYCTOM a

traité 2,48 millions de tonnes de déchets ménagers. Le SYCTOM est un établissement public administratif relevant du code général des collectivités territoriales. Les communes qui en sont membres y adhèrent soit directement — comme c'est le cas de la ville de **Paris**, de **3 communes des Yvelines** et de **13 communes du Val-de-Marne** (sur ces 17 villes, 7 adhèrent par le biais de 3 intercommunalités) —, soit par l'intermédiaire de deux syndicats primaires départementaux :

### > le SITOM93

Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis, qui rassemble 38 communes (dont 14 par le biais de 3 intercommunalités) ;

### > et le SYELOM

Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères, qui regroupe 30 communes (dont 16 adhèrent par le biais de 5 intercommunalités).

Partenaires privilégiés du SYCTOM, ces syndicats primaires assurent une mission d'information, d'aide à la décision et au suivi de leurs collectes sélectives, mais confient au SYCTOM la responsabilité du traitement et de la valorisation de leurs déchets.

### Le périmètre du SYCTOM en chiffres

> **85**

communes solidaires pour traiter leurs déchets

> **5**

départements d'Ile-de-France

> **2**

syndicats primaires départementaux

> **5,58**

millions d'habitants (population 2007 estimée)

> **11**

intercommunalités

> **2,48**

millions de tonnes de déchets

## Les déchets traités et valorisés par le SYCTOM issus de cinq sources différentes

— Cinq sources différentes alimentent le gisement des déchets collectés par les communes et les intercommunalités membres du SYCTOM :

### > Les collectes sélectives

Journaux, magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier et en aluminium, bouteilles en verre et bocaux... Ces déchets recyclables ont été triés par l'utilisateur et jetés dans des poubelles spécifiques. Ils sont triés par type de matériaux dans les centres de tri du SYCTOM, puis vendus à des industriels qui leur donnent une seconde vie par le recyclage. Seul le verre, récupéré directement par les verriers, n'est pas traité par le SYCTOM.

### > Les collectes d'ordures ménagères résiduelles

Ce sont les déchets mélangés non recyclables que l'utilisateur jette dans sa poubelle : les restes de repas, les déchets souillés, etc. Ils sont acheminés vers les centres d'incinération avec valorisation énergétique, où ils sont brûlés pour produire de l'énergie (vapeur d'eau pour alimenter le réseau de chauffage urbain et électricité). En 2007, ils ont représenté 83,1 % du volume total des déchets, soit 2,06 millions de tonnes collectées.

### > Les objets encombrants

Ils sont issus de l'activité domestique des ménages et regroupent le mobilier cassé ou usagé, les grands cartons, les matelas et tous les appareils électroménagers (aujourd'hui communément appelés DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques). Les objets encombrants sont pris en charge par des collectes spécifiques, puis expédiés vers des centres de tri spécialisés du SYCTOM, où ils bénéficient d'une valorisation matière, ou bien vers des filières de valorisation dédiées (comme les DEEE, par exemple).

### > Les déchets apportés en déchetteries

Il s'agit de tous les déchets qui ne peuvent être pris en charge par les collectes sélectives ou collectes d'ordures ménagères résiduelles en raison de leur



Chaque jour, le SYCTOM réceptionne les déchets ménagers de ses 85 communes adhérentes.

pois, de leur volume ou de leur spécificité (c'est-à-dire à la fois des encombrants, des DEEE, des déchets ménagers spéciaux — tels que les piles, les batteries, les solvants et les huiles de vidange — et des déchets divers — gravats, bois, etc.). Selon leur spécificité, ils sont recyclés, traités, incinérés ou envoyés vers des centres d'enfouissement technique.

### > Les déchets verts

Collectés par les communes ou apportés dans les déchetteries, ils proviennent de l'entretien des jardins et des espaces verts (tontes de gazon, feuilles et branchages, etc.).

## Le territoire du SYCTOM

Communes, intercommunalités et syndicats primaires formant le territoire du SYCTOM

CA : communauté d'agglomération / CC : communauté de communes

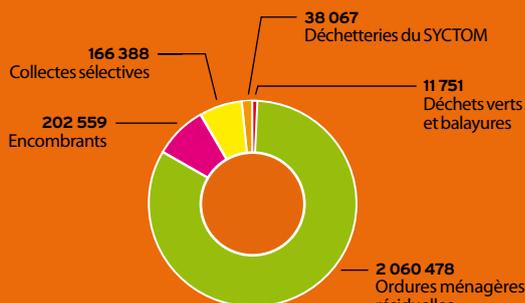


## Déchets traités par le SYCTOM

Répartition des 2,48 millions de tonnes de déchets traités par le SYCTOM

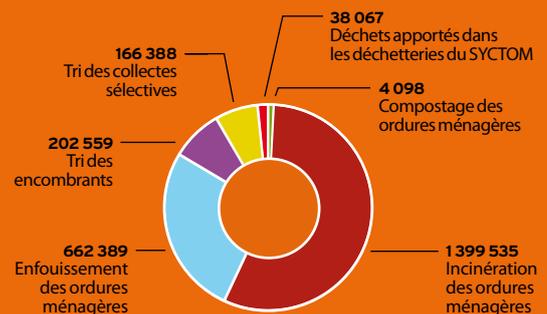
### Par mode de collecte

(en tonnes)



### Par mode de traitement

(en tonnes)



# Installations de traitement des déchets du SYCTOM en 2007



- Centre de tri
- Centre d'incinération avec valorisation énergétique
- Déchetterie
- Centre de transfert
- Centre de transfert fluvial
- Centre de tri en construction
- Centre de valorisation énergétique en construction
- Centre de tri des collectes sélectives en projet
- Centre de transfert fluvial en projet

De 501 000 à 730 000 t  
 De 251 000 à 500 000 t  
 De 61 000 à 250 000 t  
 De 31 000 à 60 000 t  
 De 16 000 à 30 000 t  
 De 0 à 15 000 t



Échelle en rapport avec la capacité de traitement annuelle des centres.

**\* L'activité d'incinération de ce centre a été stoppée en février 2006. Celui-ci a ensuite été utilisé comme centre de transfert provisoire des déchets jusqu'en décembre 2007, à la mise en service d'Isséane.**

# Une stratégie de protection durable de l'environnement

- > Contribuer à la réduction et à la prévention des déchets
- > Préserver durablement l'environnement
- > Diversifier les modes de traitement
- > Informer, sensibiliser et impliquer le public

**>475 kg**

de déchets par habitant  
en 2007, contre 477 kg  
en 2006

**>68%**

des tonnages de déchets  
valorisés (matière et énergie)  
en 2007

**>3 210**

visiteurs reçus  
dans les installations  
du SYCTOM en 2007



# Contribuer à la réduction et à la prévention des déchets

## Agir sur les comportements

Parce que la population y est la plus importante de France, que l'habitat vertical y est le plus dense et que les foyers d'une ou deux personnes y sont les plus présents, l'Île-de-France génère un volume de déchets bien supérieur à la moyenne nationale. Si les filières de valorisation matière permettent d'en traiter environ 24%, l'en-

fouissement ou l'incinération est inévitable pour la partie résiduelle. Depuis 2004, le SYCTOM a souhaité jouer un rôle majeur dans la prévention et la réduction des déchets enfouis ou incinérés. Il a pour cela lancé un plan d'action visant à réduire leur volume de 300 000 tonnes par an. Son objectif premier est d'améliorer la valorisation des déchets en diversifiant leurs modes de traitement, en les détournant au maximum de l'incinération et de l'enfouissement, par l'amélioration du tri en amont.

Mais il souhaite également agir sur les comportements : avec l'appui des communes et des intercommunalités adhérentes, il mène des campagnes d'information pour sensibiliser les usagers — les habitants, les entreprises mais aussi les collectivités elles-mêmes — à l'impact environnemental de leurs déchets. Il s'agit, bien sûr, de les aider à mieux trier mais aussi de les inciter à produire moins de déchets, en optant, par exemple, pour des produits aux emballages moins encombrants et recyclables, ou en privilégiant la seconde vie des objets.

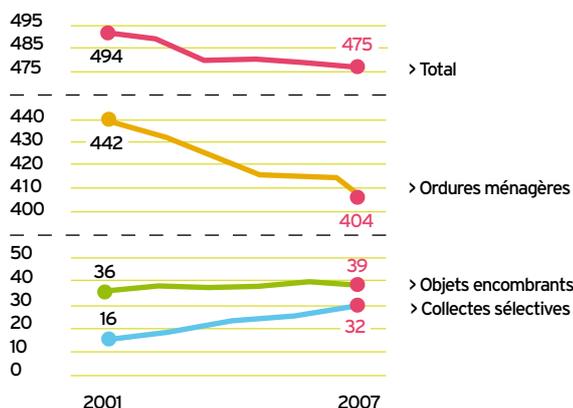
### > Développer un réseau de proximité

Parce que la proximité est souvent le déclencheur d'un geste citoyen de tri et de mise en filière des déchets, le SYCTOM a développé de nombreux partenariats. Depuis plusieurs années, il soutient ainsi le développement des déchetteries de proximité et subventionne leur création à hauteur de 30% des dépenses de génie civil et d'équipement.

En 2007, une aide supplémentaire a été mise en place afin d'encourager les communes à créer de nouvelles installations. Il s'agit d'une contribution

## Déchets traités

Évolution des quantités traitées  
par le SYCTOM depuis 2001  
en kg/hab./an

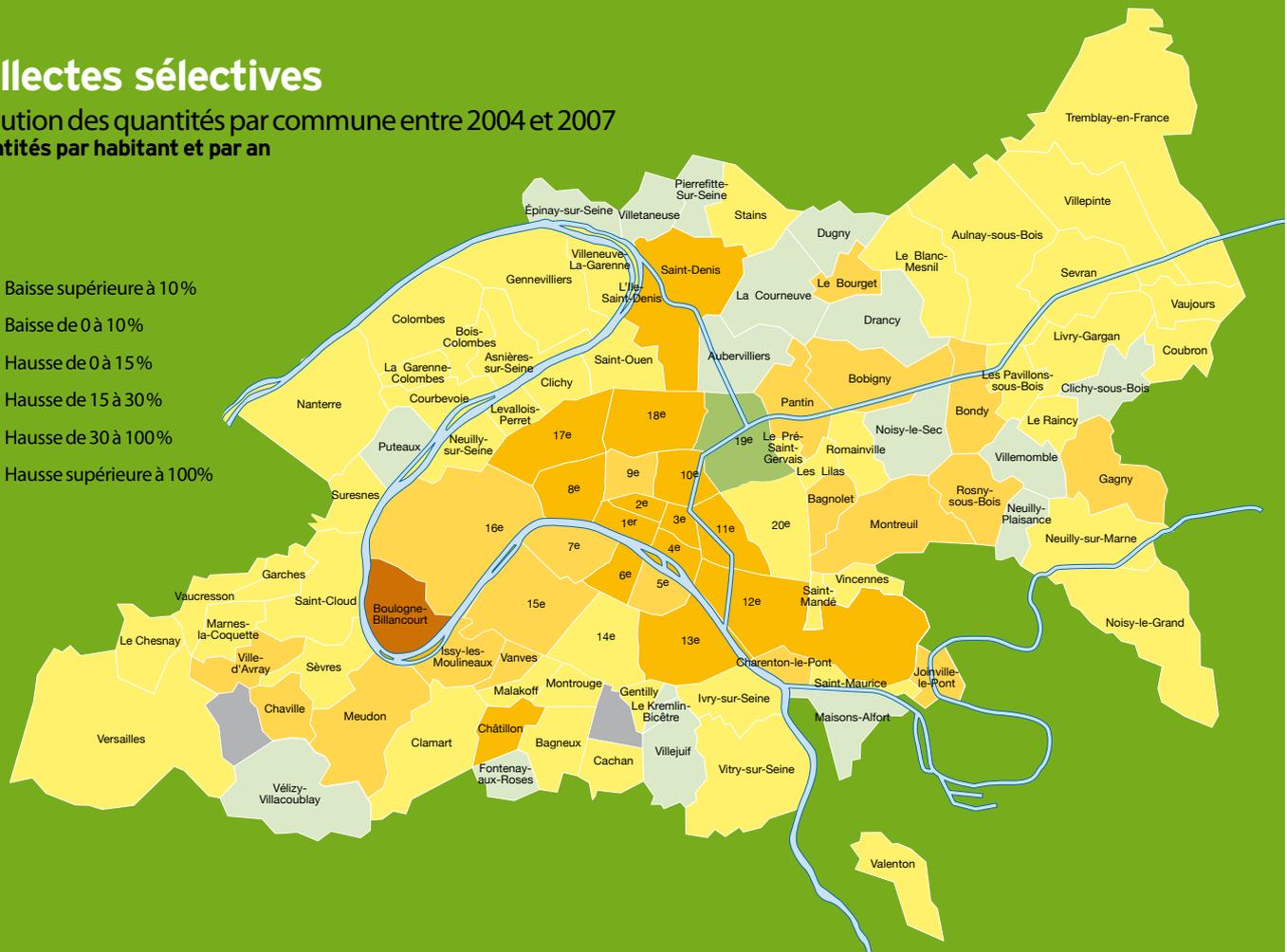


Évolution constatée sur un périmètre constant constitué de 76 communes et de 5,07 millions d'habitants en 2007.

## Collectes sélectives

Évolution des quantités par commune entre 2004 et 2007  
Quantités par habitant et par an

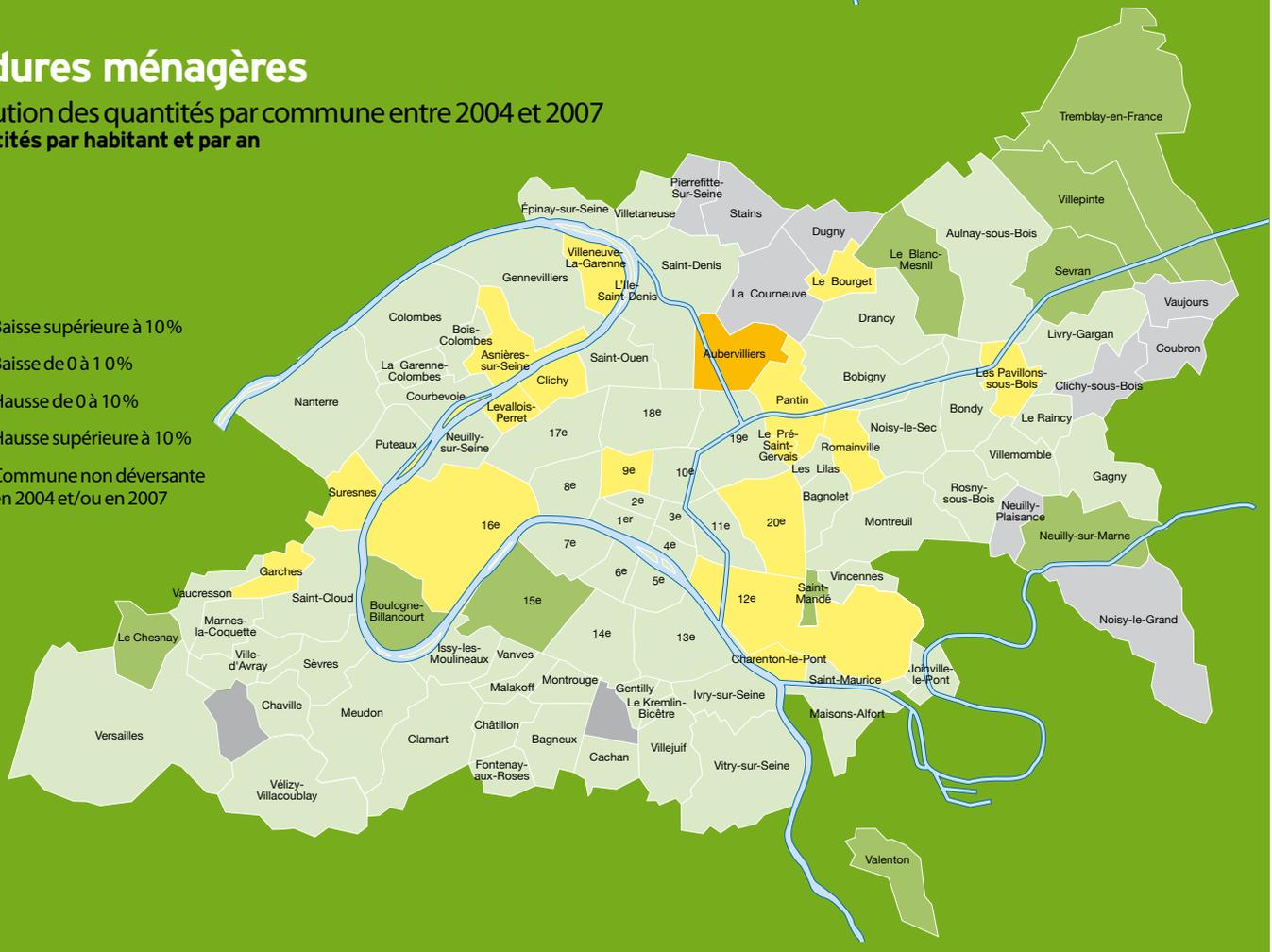
- Baisse supérieure à 10%
- Baisse de 0 à 10%
- Hausse de 0 à 15%
- Hausse de 15 à 30%
- Hausse de 30 à 100%
- Hausse supérieure à 100%



## Ordures ménagères

Évolution des quantités par commune entre 2004 et 2007  
Quantités par habitant et par an

- Baisse supérieure à 10%
- Baisse de 0 à 10%
- Hausse de 0 à 10%
- Hausse supérieure à 10%
- Commune non déversante en 2004 et/ou en 2007



de 30% pour l'acquisition foncière, dans la limite de 30 euros/m<sup>2</sup>. En trois ans, le SYCTOM a participé au financement de 9 déchetteries : Gennevilliers, Pierrefitte, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte, Aubervilliers, Bagneux, Paris XVIII, Paris la Chapelle. Pour traiter et valoriser certains déchets, leur dépôt en déchetterie par les habitants eux-mêmes est parfois la seule solution. Aujourd'hui, la densification du maillage des déchetteries de proximité, communales et intercommunales, est une nécessité. En 2007, le SYCTOM a également renouvelé pour trois

ans la convention conclue avec Emmaüs, assurant la prise en charge gratuite des déchets issus du travail de collecte et de tri des compagnons.

#### > Mieux collecter les DEEE

Depuis 2003, les DEEE font l'objet d'une réglementation particulière. Une directive européenne impose leur recyclage, afin de réduire les pollutions qu'ils engendrent, et interdit aux usagers de les jeter à la poubelle. Transposé dans le droit français en 2005, ce dispositif prévoit, pour tout achat d'un nouvel appareil chez un distributeur, la reprise de l'ancien. C'est le « un pour un ». Les fabricants et distributeurs sont alors responsables de l'élimination des composants électriques et électroniques ou de leur valorisation. Mais les autres appareils intègrent les filières de collecte classiques. Dans la plupart des cas, c'est à l'usager de se rendre à la déchetterie pour assurer leur entrée dans la filière de traitement. Ils sont également collectés avec les objets encombrants.

Cependant, certaines villes adhérentes travaillent à la mise en place de dispositifs de collecte spécifiques.

Afin d'informer et de sensibiliser les Franciliens au système de reprise « un pour un », le SYCTOM avait lancé fin 2006, avec ses communes adhérentes, une grande campagne d'affichage. Cette opération s'est poursuivie en 2007.



En 2007, le Syndicat a renforcé son dispositif d'aides à la construction de déchetteries.

LES



**Les constructions de déchetteries subventionnées par le SYCTOM en 2007 :**  
Aubervilliers, 61 920 euros ; Bagneux, 27 000 euros ; Paris XVIII, 52 312 euros ; Paris la Chapelle, 21 996 euros, soit une subvention totale de 163 228 euros.

LES



**Parfois abîmés par la collecte ou les transports, certains DEEE ne peuvent être intégrés aux filières de valorisation ou de reprise des éco-organismes. Les communes s'organisent pour mettre en place des systèmes de collecte plus adaptés.**

## Le SYCTOM évite les gaspillages de papier

> La meilleure réponse aux déchets franciliens est leur réduction. Pour parvenir à les limiter, les usagers, quels qu'ils soient, doivent prendre conscience de l'impact de leur geste lorsqu'ils jettent un déchet. Habitants, collectivités, entreprises, tout le monde peut agir... En 2007,

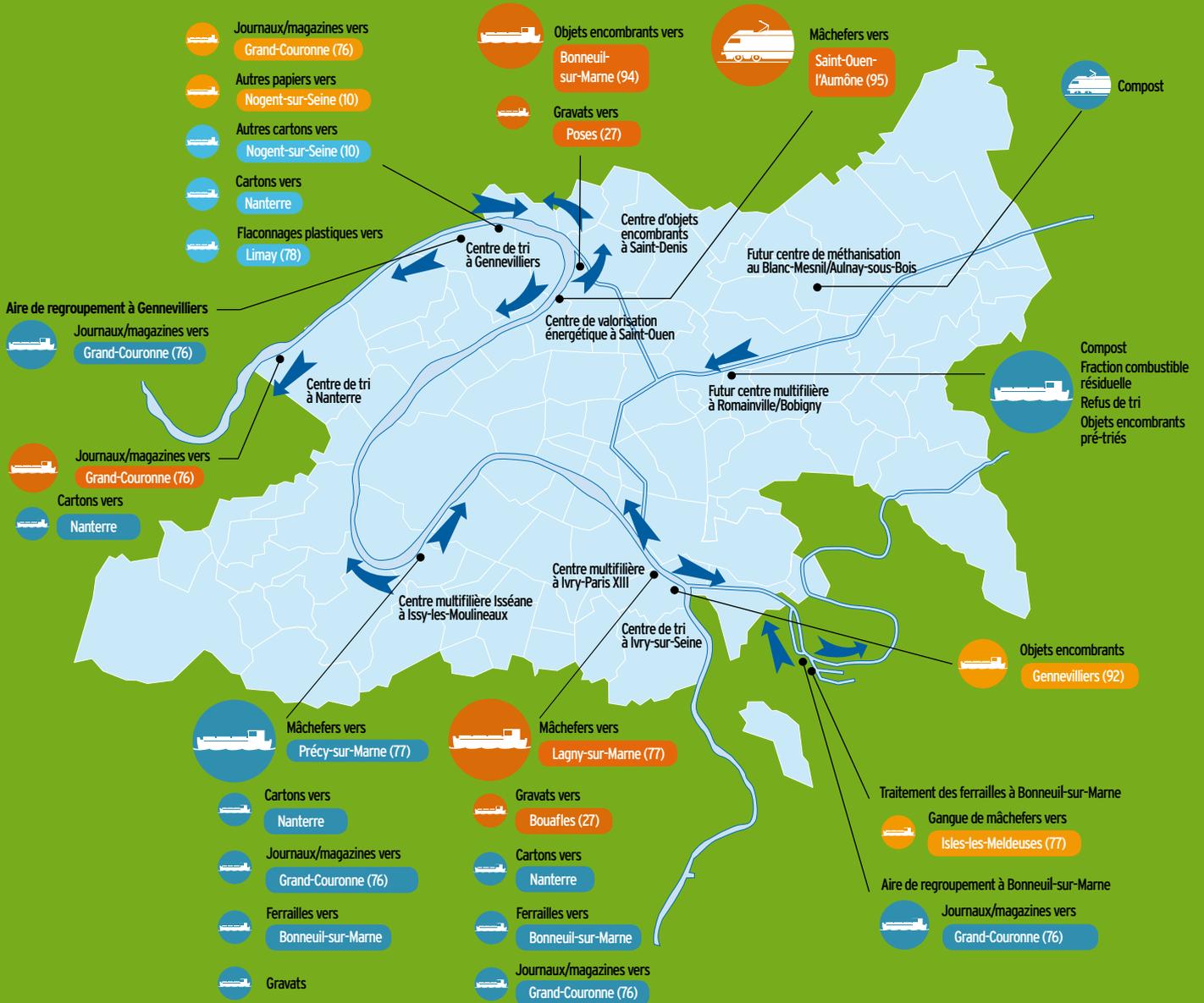
le SYCTOM a pris la décision de réduire les volumes de papier produits et de simplifier ses procédures administratives. En 2008, les procédures de transmission de certains de ses documents, vis-à-vis du contrôle de légalité et du comptable public, seront dématérialisées.

## Le saviez-vous ?

> En 2007, le transport fluvial et le fret organisés par le SYCTOM ont permis d'éviter la circulation de 11 000 camions sur les routes d'Ile-de-France. Près de la moitié des matériaux sortant des centres du SYCTOM a été acheminée par le rail ou le fleuve vers les sites de revalorisation.

79% des produits valorisables sortant des centres du SYCTOM (ou en contrat avec lui) seront transportés par voie fluviale à la fin 2008, soit 22 000 camions évités. À l'horizon 2013, le volume évacué par transport alternatif en sortie des centres du Syndicat s'élèvera à 940 000 t/an, soit près de 90%.

# Transport fluvial et ferroviaire des matériaux en sortie de centres en 2007



De 100 000 à 300 000 t  
De 40 000 à 100 000 t  
De 10 000 à 40 000 t  
Moins de 10 000 t



Échelle en rapport avec les tonnages annuels de matériaux transportés.

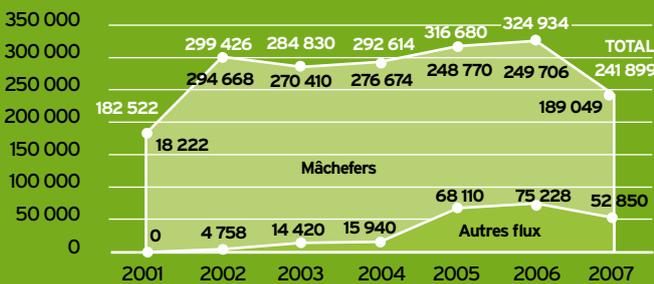
Transports en fonctionnement en 2007

- Centres SYCTOM
- Centres privés sous contrat

Transports alternatifs en projet

- Centres SYCTOM
- Centres privés sous contrat

## Tonnages évacués par les modes de transport alternatifs depuis 2001



> Les quantités de matériaux évacuées des centres du SYCTOM par transport alternatif montrent un léger repli en 2007. Premier facteur à expliquer cette baisse conjoncturelle, la diminution des quantités de déchets incinérées et donc de mâchefers produites dans les centres desservis par les transports alternatifs. Ensuite, le redécoupage de bassins versants des centres dans une logique de proximité a favorisé les apports directs au détriment des transferts, comme, par exemple, à Saint-Denis, où les apports ont diminué. Puis les marchés renouvelés en 2007 ont nécessité pour leurs nouveaux attributaires une période de préparation pour effectuer les investissements utiles à la mise en œuvre du transport alternatif. Cette diminution traduit en outre des difficultés de disponibilité du transport alternatif, notamment ferroviaire.

# Lutter contre le réchauffement climatique

## Les déchets ménagers, source d'énergie

### LE SAVIEZ-VOUS ?

> Les déchets ménagers sont :  
- la 2<sup>e</sup> source d'électricité renouvelable après l'hydraulique ;  
- la 2<sup>e</sup> source de chaleur renouvelable après le bois.

> Les déchets de 10 familles assurent la consommation d'électricité d'une famille. Ceux de 7 familles assurent le chauffage et l'eau chaude d'une famille.

Sources : ministère délégué à l'Industrie (DGEMP), Amorce/Ademe.

En mars 2007, l'Union européenne s'est fixé comme objectif de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, par rapport à 1990. Elle a simultanément imposé aux États membres de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à 20%. Responsable du traitement des déchets de la moitié de la population d'Ile-de-France, soit près de 10% de la population nationale, le SYCTOM joue un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. À travers ses centres et ses choix de traitement, le Syndicat s'est inscrit dans une politique de protection de l'environnement et de maîtrise de l'impact environnemental de ses activités.

Afin d'économiser les ressources naturelles, il a développé des projets destinés à transformer les déchets ménagers en énergie. Deux méthodes sont utilisées.

### > L'incinération avec valorisation énergétique

En évitant la combustion de sources d'énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon), l'incinération des ordures ménagères non recyclables permet de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, à l'origine de l'effet de serre.

Cette méthode permet aussi de produire de l'énergie pour alimenter le réseau de chauffage central de logements et d'équipements publics.

Dans un milieu très urbanisé, c'est la solution la plus satisfaisante sur le plan environnemental. Ainsi, l'énergie produite dans les trois centres de valorisation énergétique du SYCTOM évite de consommer 300 000 tonnes équivalent pétrole et chauffe 300 000 équivalents-logement, épargnant l'émission de 900 000 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

### > La méthanisation

Ce procédé de décomposition des déchets permet de produire du biogaz, transformé ensuite en électricité, en biocarburant ou en chaleur. Comme l'incinération, la méthanisation peut produire de l'énergie et contribuer à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant les réserves d'énergies fossiles. Depuis 2006, le SYCTOM conduit deux projets d'unités de traitement biologique par méthanisation en Seine-Saint-Denis.

Mises en service en 2013, elles permettront de traiter plus de 400 000 tonnes d'ordures ménagères et de boues par an. Pour prolonger sa démarche, le SYCTOM participe, depuis 2007, au programme européen IEE II (Énergie intelligente Europe) destiné à promouvoir et développer un approvisionnement



L'incinération avec valorisation énergétique chauffe l'équivalent de 300 000 logements par an dans l'agglomération parisienne.



Les transports alternatifs à la route sont étudiés pour chaque nouveau projet du Syndicat.

énergétique sûr et durable. Si l'objectif de ce programme est la mise en œuvre de mesures concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il s'agit aujourd'hui de partager les connaissances et d'avancer en matière de recherche dans le domaine de l'énergie et des déchets.

En 2007, le Syndicat a aussi lancé une étude de grande ampleur pour évaluer les quantités de gaz à effet de serre émises par la gestion globale du traitement et la valorisation des déchets.

## Le développement des transports alternatifs à la route

Il s'agit pour le SYCTOM d'un enjeu majeur puisqu'il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des carburants. Ces problématiques le lient naturellement aux questions de développement durable du territoire. Le SYCTOM mène ainsi des réflexions sur les regroupements possibles des flux, sur la bonne implantation de ses installations à proximité des lieux

de production des déchets et sur la mutualisation des centres logistiques utilisés par les industriels.

Et chaque fois que cela est possible, il utilise les voies fluviales et ferrées pour acheminer les déchets de ses centres aux sites de valorisation.

Plusieurs dispositifs de transports alternatifs sont aujourd'hui opérationnels : transport fluvial des mâchefers des centres de valorisation énergétique (Ivry-Paris XIII, Saint-Ouen et Isséane) vers leur lieu de traitement, acheminement par péniche des objets encombrants reçus à Saint-Denis vers leur centre de tri spécialisé à Bonneuil-sur-Marne, et des journaux et magazines triés à Nanterre et Gennevilliers vers un papetier repreneur à Rouen, etc.

Le centre d'Isséane acheminera chaque année 104 000 tonnes de mâchefers par voie d'eau vers leur lieu de traitement, évitant la circulation de 5 200 camions. En privilégiant les modes de transports alternatifs, le SYCTOM contribue aussi à limiter les nuisances sonores, le trafic routier, les sources d'encombrement et les risques d'accident.

## Comment le SYCTOM contribue-t-il au développement des transports alternatifs ?

> Le SYCTOM a conscience du rôle moteur qu'il peut jouer sur la prise de conscience des problématiques liées aux transports alternatifs et à la préservation de l'environnement. Sous l'impulsion du SYCTOM, imposant dans ses cahiers des charges des critères très précis (transports alternatifs, mise en place d'un réseau de proximité...), plusieurs projets ambitieux ont pu voir le jour, comme, par exemple, l'évacuation des journaux et magazines

vers le papetier UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76). Dans cette logique, dès 2009, le SYCTOM évacuera par voie fluviale près de 8 000 tonnes par an de flaconnages plastiques vers l'usine de recyclage d'une capacité de 40 000 tonnes construite par la société SITA à Limay (78), évitant la circulation de 650 camions par an. L'implantation de l'usine permettra également le transport fluvial des produits sortants.

# Diversifier les modes de traitement

## 2007-2008 : deux nouveaux sites

— **En construction depuis quatre ans, Isséane, le nouveau centre à Issy-les-Moulineaux a reçu ses premiers déchets en novembre 2007.**

Ce projet réunit en un même lieu deux filières de valorisation des déchets ménagers. Il intègre un centre de tri des collectes sélectives et des objets encombrants (en vue de leur recyclage) et une unité de valorisation énergétique par incinération, qui traiteront les déchets de plus d'un million de personnes (20 communes et 5 arrondissements de l'Ouest parisien).

> **Isséane, un centre novateur, respectueux de l'environnement**

Pour le SYCTOM, Isséane est un projet inédit qui cristallise les ambitions de la stratégie de développe-



Le centre multifilière Isséane est entré en service fin 2007.

ment durable du Syndicat : ce nouveau centre illustre à la fois la volonté de développer des solutions de proximité, de recourir au transport fluvial, de concevoir des bâtiments suivant une démarche de haute qualité environnementale, et de diminuer la pollution des rejets atmosphérique grâce à la qualité de ses équipements.

En faisant ces choix, le SYCTOM limite les nuisances liées à son activité et améliore la valorisation des déchets en utilisant le traitement le plus approprié.

À partir de 2008, la chaleur dégagée par l'incinération de 460 000 tonnes de déchets non recyclables fournira chaque année du chauffage et de l'eau chaude à l'équivalent de 79 000 logements. La production d'énergie du centre lui garantira également une autonomie électrique.

Le surplus sera revendu. En un an, les économies d'énergie seront conséquentes : Isséane évitera la consommation de 110 000 tonnes équivalent pétrole et l'émission de 330 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

> **Un nouveau centre de tri installé à Sevran**

10 000 tonnes de matériaux recyclables en provenance de 11 communes proches seront traitées chaque année dans ce nouveau centre de tri des collectes sélectives.

Les choix paysagers et architecturaux témoignent de l'attention particulière que le SYCTOM a portée à l'environnement et aux riverains.

L'isolation phonique a été particulièrement travaillée ; les bâtiments ont été conçus selon les principes de haute qualité environnementale (HQE), pour offrir des conditions de travail à l'écoute des besoins des salariés. Après dix-huit mois de travaux, le centre doit recevoir ses premiers déchets en mai 2008.



En 2007, lancement des travaux du centre de tri des collectes sélectives à Sevrans.

## En projet...

Le département de Seine-Saint-Denis accueillera bientôt deux unités de traitement biologique des déchets (par méthanisation de la fraction fermentescible des déchets) produisant du biogaz destiné à une valorisation énergétique, et du compost pour la valorisation agricole.

> **Le centre de traitement multifilière à Romainville/Bobigny.** Il s'agit, à ce jour, du projet le plus avancé. Ce centre comprend une unité de tri des collectes sélectives multimatériaux (capacité de 30 000 tonnes/an), une unité de pré-tri et transfert fluvial des objets encombrants (60 000 tonnes/an) et une unité de tri/méthanisation (322 500 tonnes/an) ; il devrait être mis en service en 2012.

L'accès au canal de l'Ourcq est l'un des enjeux majeurs de ce projet puisqu'il permettra de développer de manière significative le transport fluvial, diminuant ainsi le transport routier. Le second projet, réalisé en comaitrise d'ouvrage avec le SIAAP (Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne) au **Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois**, aura la particularité de valoriser dans un même centre boues et déchets. Il accueillera une unité de tri des ordures ménagères résiduelles

et des refus de tri des collectes sélectives (capacité de 80 000 tonnes/an) et traitera les boues de la future station d'épuration voisine (10 000 tonnes/an de matière sèche). Le raccordement au réseau ferré à l'étude devrait permettre de réduire la circulation de camions.

> **Un centre de tri des collectes sélectives à Paris XV**, afin de développer les solutions de proximité, sera réservé aux collectes sélectives des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> arrondissements. La découverte de vestiges datant de 8 000 ans avant J.-C. a ralenti ce projet. En 2007, le terrain a été préparé pour accueillir les fouilles archéologiques réalisées au printemps et à l'été 2008. Une fois entré en fonctionnement, en 2010, ce centre assurera chaque année le tri de 15 000 tonnes de collectes sélectives multimatériaux pour préparer les différents produits au recyclage.

> **L'installation d'un centre de pré-tri et de transfert fluvial des objets encombrants** à Paris XIII Tolbiac est également à l'étude. Sa mission serait triple : réceptionner les objets encombrants provenant des arrondissements proches, réduire les trajets entre les sites de collecte, de tri et de traitement, acheminer les objets par voie fluviale vers un centre de tri pour les objets valorisables et vers un centre d'enfouissement pour les refus.



Le futur centre de tri des collectes sélectives à Paris, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

> Ces projets seront réalisés dans le cadre d'une démarche HQE. Ce principe de construction intègre des priorités en matière de qualité environnementale : qualité des ambiances de travail (confort thermique, acoustique, visuel et olfactif), gestion de l'énergie (maîtrise des consommations énergétiques et utilisation d'énergies renouvelables), gestion des eaux d'orage (maîtrise des surfaces imperméables et gestion des eaux pluviales à la parcelle), économie d'eau (récupération et réutilisation des eaux pluviales, appareillage économe et autres dispositifs simples).



Projet architectural du centre multifilière à Romainville/Bobigny.

> **À Ivry-Paris XIII, le SYCTOM étudie une profonde transformation, d'ici à 2015,** de l'actuel centre multifilière avec l'adoption de nouvelles techniques de valorisation (méthanisation) permettant de limiter l'incinération. Les études de définition du futur centre sont menées par trois équipes pluridisciplinaires, en concertation avec tous les acteurs concernés (la ville d'Ivry-sur-Seine et la ville de Paris, la Région et l'État, les associations locales ou environnementales).

Le projet s'inscrit dans la stratégie globale de réduction des déchets et de diversification des

modes de traitement du syndicat. En réduisant la capacité de réception des déchets de 20 % et la capacité d'incinération de 50 %, le traitement devra produire autant d'énergie qu'actuellement, avec un traitement par méthanisation et par incinération. Relié à la Seine, le site permettra une utilisation accrue du transport fluvial en alternative au transport routier, avec une diminution de 40 % du trafic de véhicules autour du centre. Le projet prévoit également d'intégrer les critères HQE dans la conception des installations et de veiller à la parfaite intégration urbaine du centre.

> **Deux centres de tri, à Paris XVII et Paris XII, assureront le traitement de collectes sélectives parisiennes.**

Le premier s'inscrit dans le projet urbain d'aménagement du site des Batignolles de la ville de Paris. Environ 30 000 tonnes/an de collectes sélectives seront traitées dans ce centre, qui recevra en outre les ordures ménagères collectées par voie pneumatique dans ce nouveau quartier.

Le deuxième, à Paris XII, devrait disposer d'une capacité de tri de 60 000 tonnes/an de collectes sélectives, soit 30 000 de plus que l'actuel centre de tri à Ivry-Paris XIII, qu'il remplacera.

# Informier, sensibiliser et impliquer le public

Le SYCTOM a mis en place un dispositif d'information et de concertation efficace pour entrer en contact avec les usagers. Ses sites Internet, [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) et [www.syctom-isseane.com](http://www.syctom-isseane.com), ont accueilli en 2007 plus de 171 000 visiteurs, mettant à la disposition des publics une information actualisée et des espaces dédiés (espace collectivités, espace jeune public et enseignants...)

pour mieux les informer sur les possibilités de valorisation, sur les différents centres et projets et sur la stratégie de prévention du SYCTOM. Pour débattre avec les collectivités adhérentes et partager les expériences et les bonnes pratiques, le Syndicat organise des réunions d'échange sur la collecte et la valorisation des déchets. En 2007, les rencontres avec les collectivités adhérentes ont,



En 2007, 3 210 personnes ont visité les installations du SYCTOM.

par exemple, permis au SYCTOM d'informer sur son plan de prévention et d'aborder des thèmes tels que la qualité du tri pour améliorer la valorisation, la mutualisation des déchetteries, la collecte des DEEE, etc.

> **Par sa démarche de transparence et de partenariat**, le Syndicat associe à son action toutes les parties prenantes d'un projet, élus et services des communes d'accueil des installations de traitement, habitants et associations.

Au-delà des **réunions annuelles des commissions locales d'information et de surveillance** (CLIS), se tenant à l'initiative des préfets, il réunit régulièrement une **commission consultative des services publics locaux** et des **comités de suivi des chartes de qualité environnementale** qui veillent au respect des engagements pris par le SYCTOM et les exploitants de ses centres. Dans cette perspective d'échange et de concertation, un **groupe d'observateurs permanents** a été constitué à Issy-les-Moulineaux, dès le début de la construction du centre multifilière Isséane, pour suivre le chantier et ses impacts sur la ville et ses habitants. Cette expérience s'est révélée très positive et a aussi permis de relayer l'information auprès des riverains. Constitué de volontaires, habitants ou salariés d'entreprises riveraines, ce groupe de **19 sentinelles** poursuivra sa mission en 2008, riche en échange, pour observer le fonctionnement d'Isséane.

> **Afin de présenter ses installations, leurs particularités, et d'échanger avec les habitants**, le SYCTOM **ouvre régulièrement des sites au public**.

Lors des **journées portes ouvertes**, les centres de traitement d'Ivry-Paris XIII, Saint-Ouen et Nanterre accueillent les visiteurs curieux de découvrir le fonctionnement et l'organisation d'un centre. Ils reçoivent tout au long de l'année des écoles, des associations, les élus et les personnels des mairies adhérentes, etc.

Ces rencontres sont une occasion unique de sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la prévention à la source et du tri des déchets.

Enfin, depuis le début de la construction d'Isséane, les visiteurs individuels sont accueillis le mercredi dans l'Espace information, et des visites de groupes sont organisées toute l'année.

En 2007, 3 210 personnes ont visité les installations.

La présence du SYCTOM au Salon de la nouvelle ville, à Paris, au grand prix de l'Environnement des villes de l'Ile-de-France et au Salon des collectivités, a aussi permis au Syndicat de rencontrer des publics variés, spécialisés ou non.



Chaque année, le Syndicat participe à des salons pour aller à la rencontre du public.

# Vers une diversification du traitement des déchets ménagers

- > Valorisation matière : les matières recyclables ont une seconde vie...
- > Valorisation énergétique : créer de l'énergie à partir des déchets ménagers
- > Enfouissement : un recours exceptionnel et provisoire

> **24%**

des déchets collectés  
(verre inclus) ont fait l'objet  
d'une valorisation matière.

> **57%**

des déchets traités par  
le SYCTOM ont été incinérés  
pour produire de l'énergie.

> **300 000**

équivalents-logement chauffés  
grâce à la vapeur générée  
dans les centres du SYCTOM.



# Valorisation matière

## les matières recyclables ont une seconde vie...

LES



Les Franciliens trient davantage chaque année. En 6 ans, le tonnage total de collectes sélectives traité dans les centres SYCTOM a augmenté de 82 %, passant de 91 375 t en 2001 à 166 388 t en 2007.

LES



Près de 29% des déchets reçus dans les collectes sélectives ne sont pas recyclables, soit 47 753 t en 2007.

— Les bouteilles en plastique se transforment en fibres textiles, le carton redevient du carton, le papier se change en papier recyclé, les boîtes métalliques permettent de créer des pièces de moteur et le verre redevient du verre...

Le recyclage de certains matériaux permet de leur donner une deuxième vie et de fabriquer de nouveaux produits. Cette valorisation de la matière représente aujourd'hui un enjeu capital : d'abord parce qu'elle permet de préserver les ressources naturelles en remettant dans les circuits de fabrication des matières déjà utilisées et en limitant la consommation d'énergie nécessaire à leur transformation, ensuite parce qu'elle a donné naissance à de nouvelles filières, aujourd'hui en pleine croissance. Mais pour fonctionner correctement, le recyclage repose sur deux fondamentaux, la généralisation

des collectes sélectives et le développement du réseau des déchetteries.

### > Les collectes sélectives

Pour être recyclé, un déchet doit nécessairement être déposé par l'habitant dans le bac adéquat (bac jaune pour les emballages et journaux/magazines dans la plupart des cas). Envoyé au centre de tri, il est ensuite trié mécaniquement et manuellement, puis mis en balles pour être expédié vers des industriels spécialisés (papetier, métallurgiste...). Si un déchet recyclable est jeté dans le bac à ordures ménagères ou déposé dans un mauvais bac, il sort inévitablement du circuit de recyclage de la matière. Sauf exception, le verre d'emballage ne transite pas par le SYCTOM. Les villes adhérentes organisent leur collecte et l'envoient directement chez le verrier.

### Favoriser le réemploi

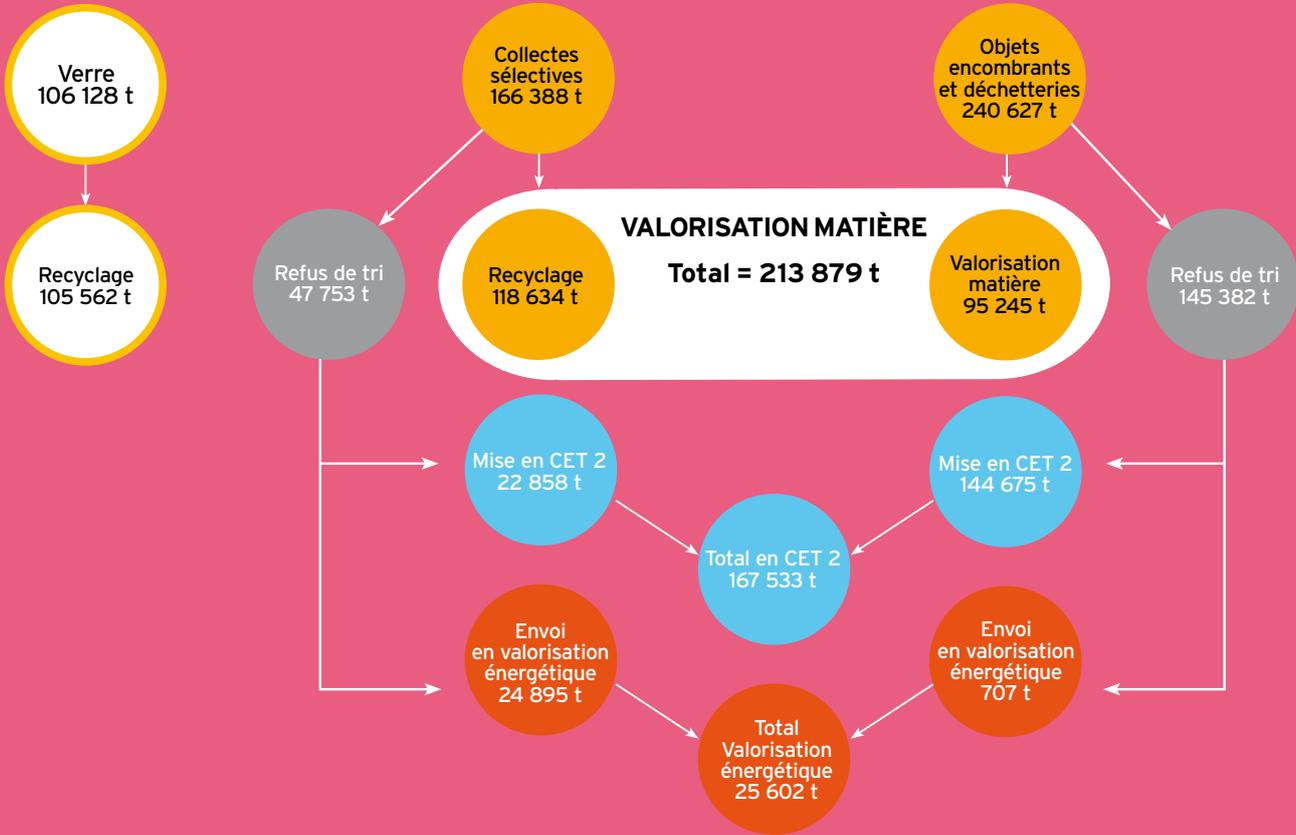
> De nombreux objets sont jetés alors qu'ils sont encore en état d'usage (équipements électriques et électroniques, mobilier, vêtements...). Le SYCTOM encourage la mise en place de collectes séparatives

pertinentes ou de lieux d'apport volontaire dans ses communes adhérentes pour inciter les usagers à y déposer leurs objets, leur offrant ainsi une nouvelle vie. Ces réponses de proximité seraient

aussi l'occasion de soutenir le développement local de petites activités économiques nouvelles (ressourceries, entreprises d'insertion ou de l'économie sociale, par exemple).

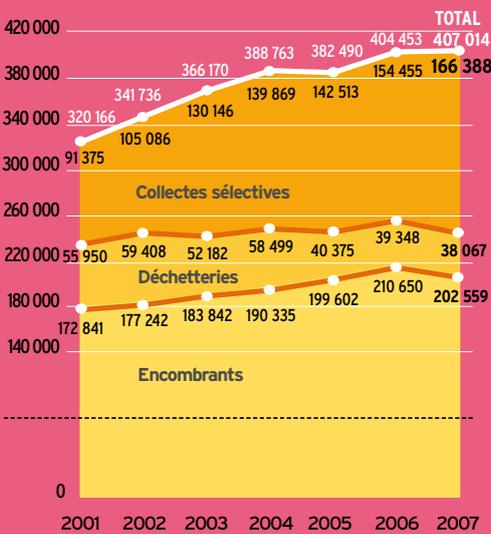
# La valorisation matière

L'organisation des différents circuits de la valorisation matière



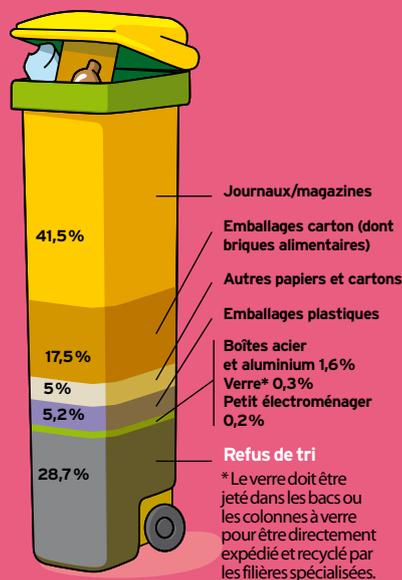
## Hausse des collectes destinées à la valorisation matière depuis 2001

Courbes cumulées (tonnes)



Les collectes sélectives ont connu la plus forte progression : plus 82 % depuis 2001.

## Composition d'un bac de collecte sélective (déchets recyclables)



La qualité du tri des déchets effectué par les habitants peut être améliorée. Près de 29% des déchets jetés dans le bac de tri ne sont pas recyclables.

> Les refus de tri : souillés, imbriqués, trop petits ou jetés dans un sac plastique, les matériaux recyclables mal triés sortent du circuit de recyclage et sont dirigés vers des centres d'enfouissement ou d'incinération avec valorisation énergétique. À l'avenir, une partie des refus de tri sera dirigée vers les centres de méthanisation du SYCTOM afin de réduire les quantités enfouies ou incinérées.

> Les erreurs de tri : il s'agit des déchets jetés dans un bac de tri alors qu'ils sont impropres au recyclage (sacs et films plastiques, blisters et barquettes en plastique...).

> **Les objets encombrants collectés séparément et les déchets déposés dans les déchetteries** sont en partie valorisés (principalement les métaux, cartons, gravats, bois, textiles, verre). Ils sont acheminés vers des centres de tri adaptés pour en extraire les matériaux recyclables ou envoyés directement dans des filières de reprise pour être valorisés.

> **Les matériaux issus de l'incinération des ordures ménagères** sont réutilisés. Les mâchefers pour les travaux publics, le fer et l'aluminium pour la sidérurgie.

## Mieux trier pour valoriser davantage de déchets

> **Les collectes sélectives sont en forte progression.** En 2007, 166 388 tonnes de collectes sélectives sont passées par les centres du SYCTOM. Ce volume important témoigne une fois de plus de la forte progression des tonnages collectés chaque année. En six ans



Parmi les matériaux triés, l'acier est envoyé par paquets vers la filière de recyclage.

(entre 2001 et 2007), ils ont augmenté de 82%. Cette progression encourageante est largement soutenue par une évolution des mentalités en faveur du tri : ce geste citoyen fait aujourd'hui partie du quotidien de millions de Franciliens. La mise en place de la collecte sélective dans toutes les communes adhérentes et les actions de sensibilisation à la valorisation des déchets menées par les collectivités et le SYCTOM y ont largement contribué. Le Syndicat apporte également aux collectivités chargées de la collecte un soutien incitatif en leur versant un forfait de 125,89 euros par tonne entrante.

Malgré ces résultats prometteurs, des efforts restent à produire pour améliorer la qualité et la quantité des collectes sélectives. L'une des priorités du SYCTOM est notamment de contribuer à développer les niveaux de performance des communes adhérentes.

> **Le taux de valorisation des objets encombrants est en nette augmentation : il est passé de 31% en 2006 à 37% en 2007.**

Ce taux témoigne de l'efficacité de la procédure de contrôle qualité mise en place à l'entrée des centres de tri. Menée en concertation avec les collectivités adhérentes, cette procédure a pour objectif d'améliorer la valorisation des objets encombrants, en réduisant la présence d'éléments indésirables (comme les ordures ménagères, les déchets verts, les déchets ménagers spéciaux ou toxiques, les sacs des corbeilles de ville...). Ce système de sélection a entraîné une réduction des apports de déchets encombrants de 4% par rapport à 2006 (202 559 tonnes en 2007 contre 210 650 tonnes en 2006). Par ailleurs, le SYCTOM a renforcé ses exigences de valorisation dans les nouveaux contrats d'exploitation.

> **En 2007, les trois déchetteries du SYCTOM ont réceptionné 38 067 tonnes de déchets ménagers, volumineux ou toxiques** (contre 39 348 tonnes en 2006). La baisse des quantités reçues s'explique par l'application des règles d'accès à ces installations, réservées aux seuls particuliers, et par l'augmentation du nombre de déchetteries communales et intercommunales. Le SYCTOM, en attribuant aux communes des subventions pour encourager la construction d'installations ou soutenir l'aménagement de sites existants, a largement contribué à la densification de ce réseau de proximité.

## Les centres de tri du SYCTOM

### ISSÉANE (ISSY-LES-MOULINEAUX)



**Ouverture : décembre 2007**

**Comprend :**

- > 1 unité de tri des collectes sélectives (20 000 tonnes/an)
- > 1 unité de tri des objets encombrants (30 000 tonnes/an)

> 1 unité de valorisation énergétique (460 000 tonnes/an)

**Particularité :** Conçu et réalisé dans une démarche de haute qualité environnementale, ce centre unique en son genre, et enterré aux deux tiers, est un modèle d'intégration urbaine réussie. Il triera les collectes sélectives de 14 communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

### ROMAINVILLE



**Ouverture : 1993**

**Comprend :**

- > 1 centre de tri des collectes sélectives (45 000 tonnes/an) et des encombrants (75 000 tonnes/an)
- > 1 centre de transfert

des ordures ménagères (350 000 tonnes/an)

> 1 déchetterie

**Particularités :**

- > 1<sup>er</sup> centre de tri de grande capacité créé en France.
- > Dans le cadre de son réaménagement, le centre accueillera à l'horizon 2013 une unité de tri-méthanisation, des ordures ménagères, un centre de tri des collectes sélectives et une unité de pré-tri des objets encombrants.

### IVRY-PARIS XIII



**Ouverture : 1997**

**Comprend :**

- > 1 centre de tri des collectes sélectives
- > 1 unité de valorisation énergétique
- > 1 déchetterie

**Capacité :** 36 000 tonnes/an dans le centre de tri, représentant les collectes sélectives de 19 communes, soit 900 000 habitants.

### SAINT-DENIS



**Ouverture : 1985**

**Comprend :**

- > 1 centre de pré-tri et de transfert fluvial des objets encombrants
- > 1 déchetterie

**Capacité :** 60 000 tonnes/an

**Particularité :** La part des encombrants valorisables est transportée par voie fluviale vers un centre de tri spécialisé. Lancée en 2008, sa rénovation sera réalisée dans une démarche HQE et prévoit la fermeture de la déchetterie. À terme, la totalité des tonnages d'objets encombrants reçus et pré-triés sera évacuée par péniches.

### NANTERRE



**Ouverture : 2004**

**Comprend :**

- > 1 centre de tri des collectes sélectives

**Capacité :**

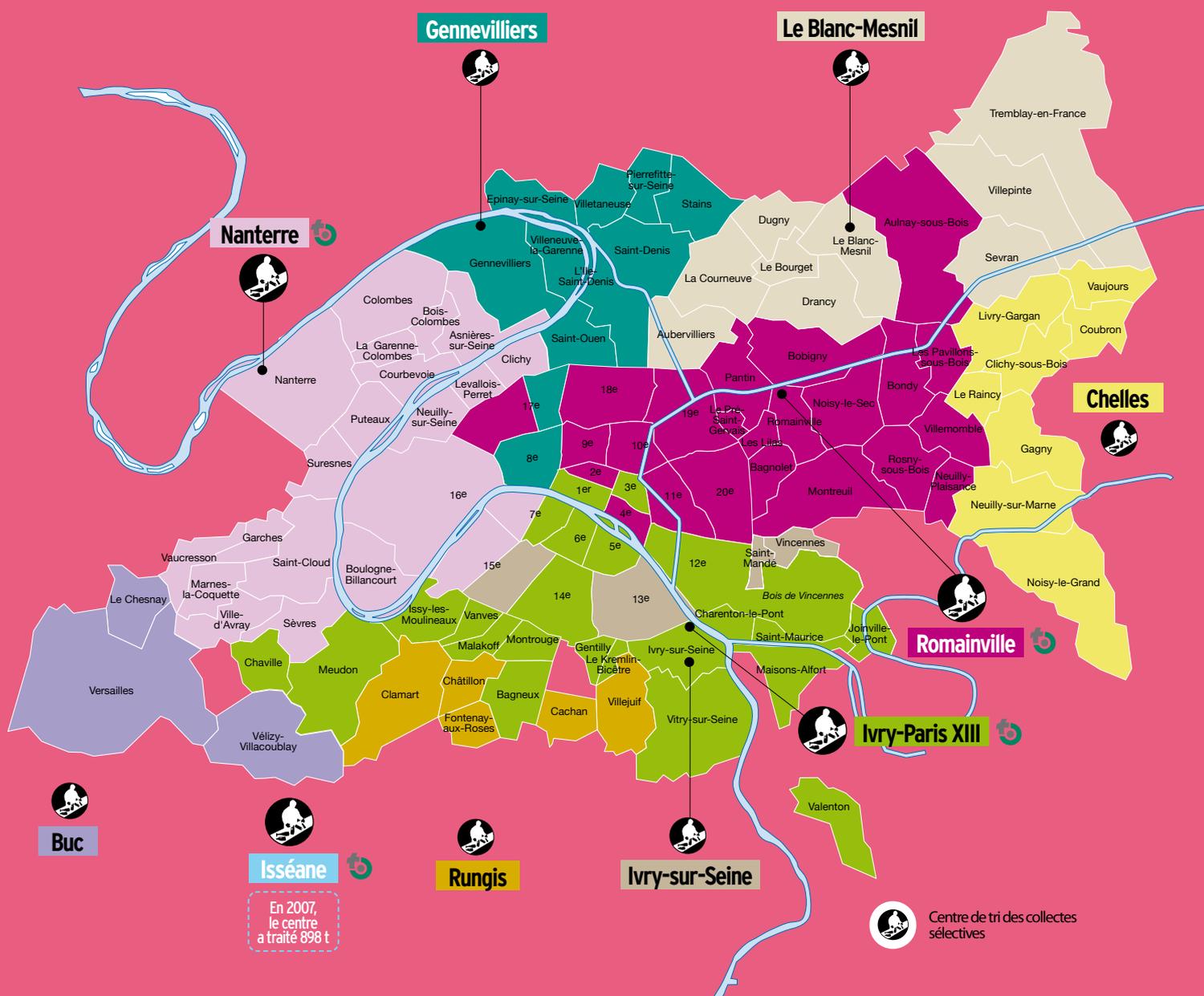
35 000 tonnes par an

**Particularité :** Construit selon

les principes de haute qualité environnementale, il recueille les collectes sélectives d'un million d'habitants des Hauts-de-Seine et de l'Ouest parisien.

## Les centres de tri des collectes sélectives

mobilisés par le SYCTOM en 2007 et leur bassin versant



## Collectes sélectives

En tonnes

Centre	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Ivry-Paris XIII	36 271	24 485	SITA
Nanterre	34 399	25 613	Véolia Propreté
Romainville	37 705	25 626	Véolia Propreté
Isséane	898	115	SYCTOM
Buc	7 048	5 165	Nicollin
Chelles	7 401	5 695	Généris
Gennevilliers	12 932	9 494	SITA
Ivry/Blanc-Mesnil	24 133	17 577	Paprec
Rungis	5 601	4 864	SIEVD
<b>Total</b>	<b>166 388</b>	<b>118 634</b>	

## Encombrants et déchetteries

En tonnes

Centre	Objets encombrants		Déchetteries		Exploitant
	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	
Ivry-Paris XIII			3 886	3 180	SITA
Romainville	83 476	34 642	28 398	12 438	Véolia Propreté
Saint-Denis	30 422	12 583	5 783	4 453	Véolia Propreté
Isséane	192				SYCTOM
Arcueil	24 026	2 643			SITA
Buc	11 084	1 178			Nicollin
Gennevilliers	28 348	14 658			SITA
Ivry	12 205	2 984			Revival
Ivry	12 806	6 486			CFF
<b>Total</b>	<b>202 559</b>	<b>75 174</b>	<b>38 067</b>	<b>20 071</b>	

## Filières de reprise

des matériaux recyclables

Matériau	Filière	Type de reprise	Tonnage recyclé	Équivalence en emballages	Permettant la fabrication de produits recyclés
Journaux/magazines	UPM-Chapelle Darblay	Contrat direct	69 036		345 millions de journaux (150 g)
EMR (cartons)	Papeterie de la Seine	Garantie de reprise	28 226	392 millions de boîtes de céréales en carton (72 g)	127 millions de boîtes à chaussures (200 g)
ELA (briques alimentaires)	Dalle Hygiène Production	Garantie de reprise	965	37 millions de briques alimentaires (1 litre)	6,5 millions de rouleaux de papier toilette (100 g l'unité)
Acier issu des collectes sélectives et des mâchefers	TIRFER	Reprise garantie	35 657	392 millions de boîtes de conserve (4/4)	43,8 millions de boules de pétanque de 700 g
Aluminium issu des collectes sélectives	RECOVCO-AFFIMET	Garantie de reprise	133	9 millions de canettes (33 cl)	70 500 trottinettes (1 kg le cadre)
Aluminium issu des mâchefers	COREPA /CFF	Garantie de reprise	2 039	44 860 m <sup>3</sup> d'aluminium	1,08 million de trottinettes (1 kg le cadre)
Plastiques (bouteilles)	SITA	Reprise garantie	8 609	227 millions de bouteilles en plastique (1,5 litre)	17 millions de pulls polaires (400 g l'unité)

### Le développement des collectes sélectives

En 2007, pour assurer le tri des collectes sélectives et des objets encombrants, le SYCTOM a utilisé ses propres installations à Ivry-Paris XIII, Nanterre, Romainville, Saint-Denis et Isséane à Issy-les-Moulineaux (en décembre). En outre, huit centres extérieurs ont été sollicités en complément, dans le cadre de marchés publics, à Arcueil, au Blanc-Mesnil, à Buc, Chelles, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine et Rungis.

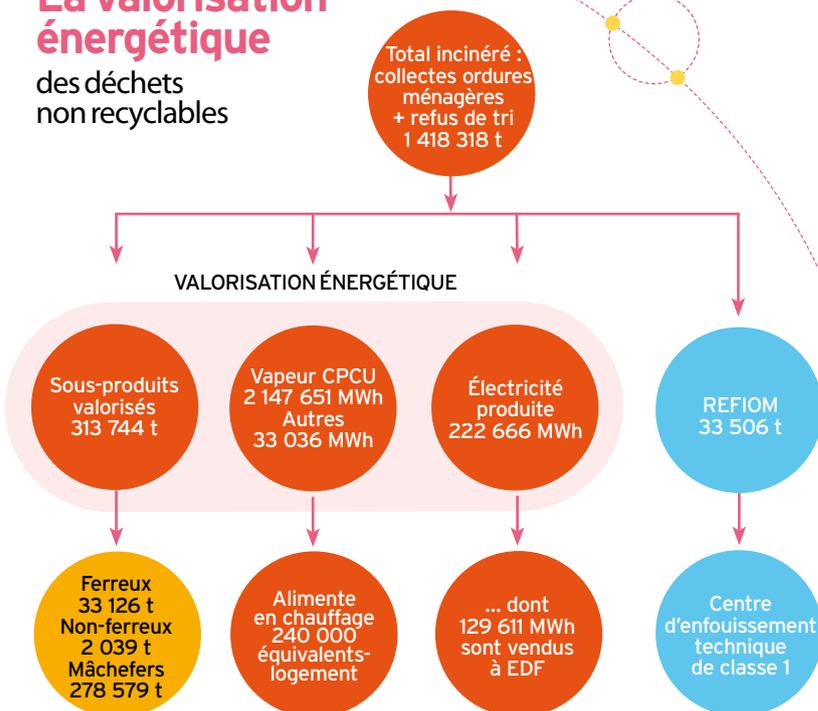
# Valorisation énergétique

## créer de l'énergie à partir des déchets ménagers

Le meilleur déchet est bien sûr celui qui n'est pas produit. Pour tous les autres, ceux qui existent, le SYCTOM s'engage à développer des modes de traitement « utiles ». Après la valorisation matière, la valorisation énergétique par combustion des déchets non recyclables apparaît comme l'une des solutions les plus satisfaisantes sur le plan environnemental. D'une part, parce qu'elle

mobilise peu de surface, ce qui, dans une zone urbaine dense, présente de nombreux avantages ; d'autre part, parce que la chaleur dégagée par l'incinération des déchets permet de créer de l'énergie sous forme d'électricité et de vapeur et d'isoler des matériaux réutilisables. En 2007, les trois centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM (avec la mise en service d'Isséane en décembre) et les huit unités extérieures qu'il a mobilisées ont traité au total 1 418 318 tonnes de déchets et ont produit :

### La valorisation énergétique des déchets non recyclables

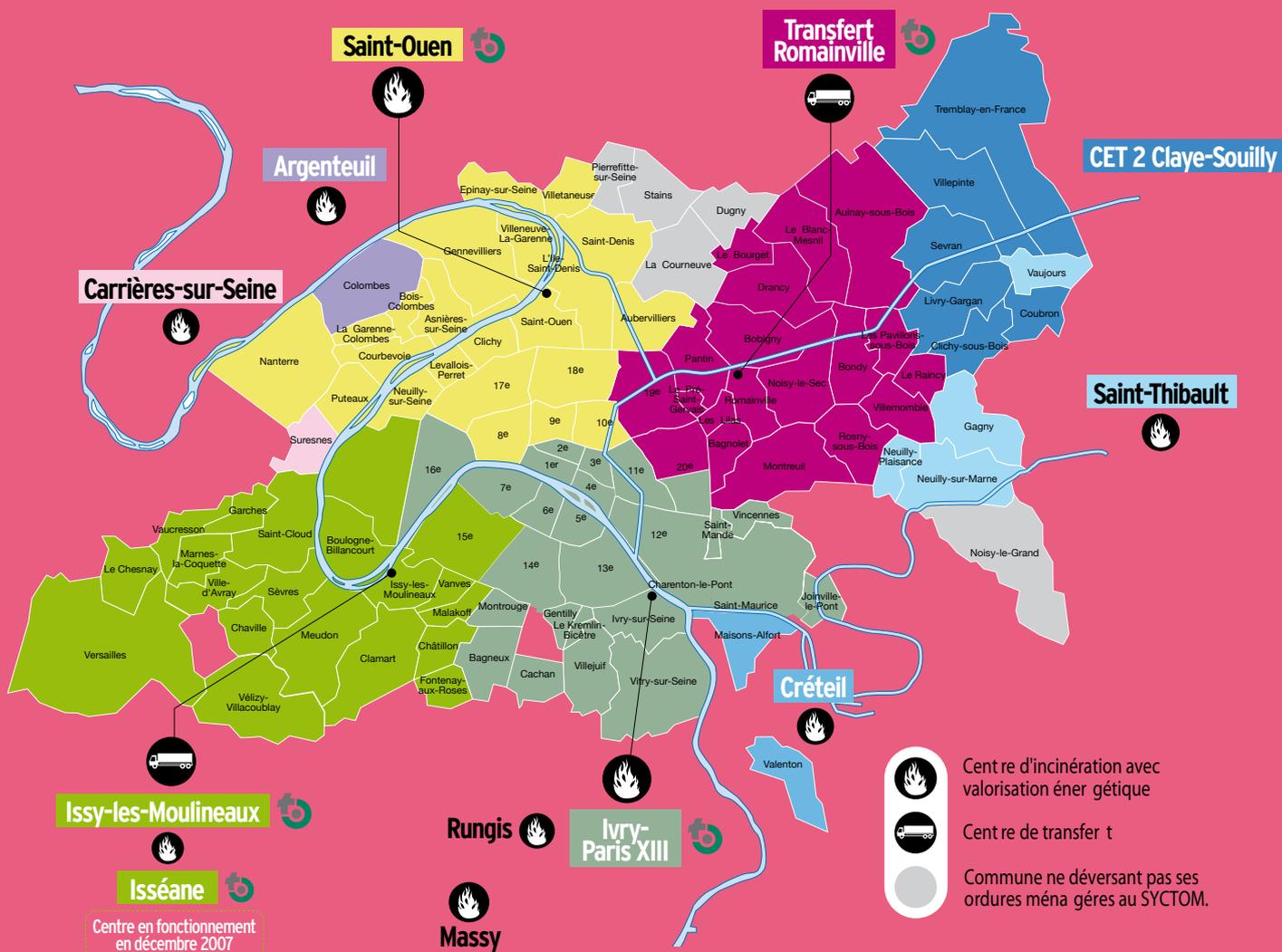


- 2 147 651 MWh de vapeur d'eau. Produite par l'incinération des déchets, elle est vendue par les centres du SYCTOM à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) et permet de chauffer 220 000 équivalents-logement. La CPCU gère des besoins en chaleur à Paris, Vitry, Choisy, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Saint-Ouen. Envoyée vers les canalisations souterraines de la CPCU, puis dans les immeubles desservis, la vapeur d'eau est transformée en eau chaude pour alimenter les radiateurs et les circuits d'eau sanitaire. Depuis l'arrêt définitif de l'activité d'incinération du centre d'Issy-les-Moulineaux en 2006, les capacités de production de vapeur d'eau ont été provisoirement réduites ; mais l'ouverture de l'unité d'incinération du centre multifilière Isséane en décembre 2007 a mis fin à cette situation transitoire. Le SYCTOM est à nouveau en mesure d'alimenter en chauffage 300 000 équivalents-logement par an. Par ce dispositif de récupération de la vapeur d'eau, le Syndicat permet d'éviter l'utilisation de 6 000 chaufferies collectives d'immeubles et contribue à lutter contre l'émission de gaz à effet de serre ;

# Centres de valorisation énergétique

mobilisés par le SYCTOM en 2007 et leur bassin versant

## Saint-Ouen-l'Aumône



Centre	Tonnage traité	Valorisation					Exploitant
		Vapeur vendue (MWh)	Électricité vendue (MWh)	Mâchefers (t)	Ferreux (t)	Non-ferreux (t)	
Ivry-Paris XIII	669 989	921 399	78 781	127 523	16 812	559	TIRU
Isséane	12 800	0	0	1 205	16	0	SYCTOM
Saint-Ouen	607 819	1 226 252	9 677	121 870	14 550	1 365	TIRU
Argenteuil	49 857	16 034	20 071	12 468	212	25	Novergie
Carrières-sur-Seine	17 839	2 548	1 018	3 264	258	41	Novergie
Créteil	12 707	0	6 479	2 681	311	32	Novergie
Massy	4 531	6 553	0	1 092	17	5	Curma
Monthyon	1 981	0	749	453	24	0	Véolia Propreté
Rungis	3 472	3 478	0	654	73	1	Véolia Propreté
Saint-Ouen-l'Aumône	4 373	4 423	848	853	37	0	Véolia Propreté
Saint-Thibault-des-Vignes	29 735	0	11 988	6 516	816	11	Novergie
Autres	3 215						
<b>TOTAL</b>	<b>1 418 318</b>	<b>2 180 687</b>	<b>129 611</b>	<b>278 579</b>	<b>33 126</b>	<b>2 039</b>	



La qualité des rejets atmosphériques des centres de valorisation énergétique du SYCTOM est supérieure aux exigences réglementaires.

- 33 036 MWh de vapeur, vendus par les centres d'incinération extérieurs ;
- 222 666 MWh d'électricité. Une partie de l'électricité générée alimente les centres de valorisation eux-mêmes, le surplus (129 611 MWh) est vendu à EDF ;
- 33 126 tonnes de métaux ferreux, 2 039 tonnes d'aluminium, 278 579 tonnes de mâchefers. Les matériaux issus de la combustion sont également valorisés. Les métaux sont livrés aux industries métallurgiques pour fabriquer de nouveaux alliages. Les mâchefers sont traités pour être utilisés dans les travaux publics, évitant ainsi des prélèvements de matières premières dans le milieu naturel ;
- 33 506 tonnes de résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM), concentrant les polluants contenus initialement dans les déchets ou générés par le processus d'incinération. Après un traitement qui les rend inertes, ils sont enfouis en centres spécialisés.

Le SYCTOM a procédé, en préalable à l'application des normes de rejets en décembre 2005, à d'importants travaux de renforcement du système d'épuration des fumées sur ces installations à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen. Ces équipements de haute qualité ont permis de réduire considérablement les quantités de polluants dans les rejets atmosphériques. Ils atteignent aujourd'hui des niveaux inférieurs aux seuils fixés par la réglementation.

Isséane, le nouveau centre d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM à Issy-les-Moulineaux, est équipé d'un dispositif de traitement des fumées

ultra-performant qui garantit des qualités d'émissions supérieures aux exigences de la réglementation européenne.

## Émissions atmosphériques des centres sous contrôle

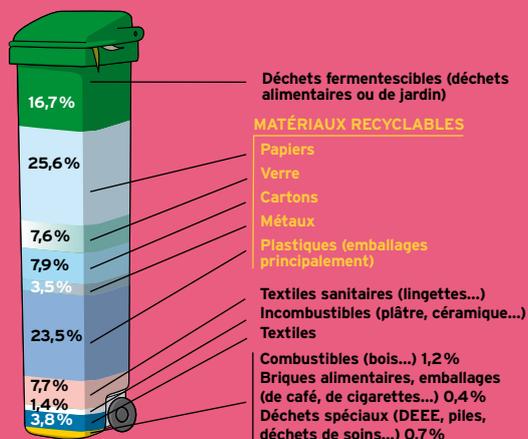
Le SYCTOM contrôle en permanence ses rejets atmosphériques : des analyseurs placés en cheminée informent en temps réel les équipes d'exploitation du centre de valorisation énergétique. En cas de défaillance du système, les techniciens sont avertis par un dispositif d'alarme qui leur permet d'effectuer immédiatement les modifications nécessaires.

Chaque trimestre, le SYCTOM communique ses relevés à l'administration compétente, le service technique d'inspection des installations classées (STIIC, équivalent des DRIRE pour Paris et la petite couronne, dépendant de la préfecture de police), également habilité à mener des contrôles inopinés. Un contrôle extérieur, renforcé par rapport à la réglementation, est aussi réalisé : un laboratoire indépendant effectue en effet chaque trimestre, pendant toute la durée de l'exploitation, des contrôles ponctuels dans le centre. Les résultats de l'ensemble de ce programme de surveillance sont transmis aux communes riveraines, à la commission locale d'information et de surveillance (CLIS), au Comité de suivi de la charte de qualité environnementale et, enfin, repris dans le dossier d'information du public remis chaque année par le SYCTOM à la préfecture.



L'incinération des déchets est pilotée en temps réel, 24 h/24 et 7 j/7, depuis la salle de contrôle-commande.

## Composition d'un bac d'ordures ménagères résiduelles

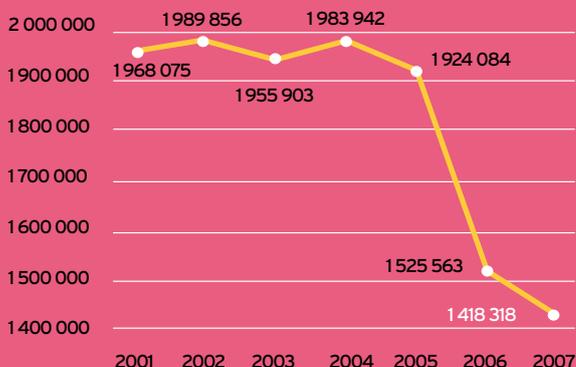


Trop de matériaux recyclables sont jetés dans la collecte traditionnelle. Plus de 60% des déchets jetés dans le bac d'ordures ménagères traditionnelles sont constitués d'éléments recyclables : papiers, cartons, métaux, bouteilles en plastique et verre. La majeure partie de ces objets devrait être jetée dans les bacs de tri, afin d'être recyclée. Les déchets spéciaux, qui contiennent des substances nocives, ne doivent pas être jetés dans le bac traditionnel. Ils doivent être repris par des filières dédiées afin d'être traités par des entreprises spécialisées.

Source : Modecom 2007, méthode de caractérisation des ordures ménagères mise au point par l'Ademe.

## Déchets incinérés

une baisse transitoire des tonnages de déchets incinérés par le SYCTOM (tous centres confondus)



Cette situation exceptionnelle est liée à l'arrêt de l'activité d'incinération à Issy-les-Moulineaux le 23 février 2006, qui a entraîné une réduction des capacités de valorisation énergétique du Syndicat jusqu'à l'ouverture d'Isséane (en décembre 2007).

## Contrôle des rejets atmosphériques

des centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM de l'agglomération parisienne  
Valeurs des campagnes réalisées en 2007 (laboratoires NORISKO et SOCOR).

Nature des rejets	Valeurs limites d'émissions applicables depuis 8/12/2005	Ivry-Paris XIII				Saint-Ouen				Isséane (premières valeurs mesurées en autocontrôle)
		fév. 07	avr. 07	juil./sept. 07	nov. 07	jan. 07	avr. 07	juil. 07	oct. 07	
Concentrations en mg/Nm <sup>3</sup> à 11% d'O <sub>2</sub>										
Poussières	10	0,3	4,6	12,5	6,6	3,5	1,4	2,3	1,4	1,05
Acide chlorhydrique	10	5,9	3,6	1,8	0,8	4,5	1,3	1,7	1,1	4,19
Acide fluorhydrique	1	0,2	0,5	0,1	0,05	0,05	0,4	0,1	0,1	0,04
Dioxyde de soufre	50	22	14	32	13	23	14	14	15	2,14
Oxydes d'azote	80 <sup>(1)</sup>	83	70	49	49	51	48	44	52	28,2 <sup>(2)</sup>
Cadmium + thallium	0,05	0,043	0,006	0,009	0,009	0,011	0,004	0,007	0,008	-
Mercurure	0,05	0,006	0,002	0,007	0,002	0,008	0,006	0,016	0,007	-
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,50	0,15	0,11	0,21	0,29	0,29	0,10	0,27	0,13	-
Dioxines et furannes (en ng/Nm <sup>3</sup> ) <sup>(3)</sup>	0,10	0,055	0,068	0,031	0,013	0,011	0,010	0,003	0,007	-

- (1) Le plan de protection de l'atmosphère de l'Ile-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm<sup>3</sup> (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm<sup>3</sup>).
- (2) À Isséane, l'arrêté d'exploitation délivré par le préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm<sup>3</sup> (au lieu du seuil de 80 mg/Nm<sup>3</sup> en vigueur en Ile-de-France).
- (3) Ng/Nm<sup>3</sup> = nanogramme (millardième de gramme) par mètre cube.

# Enfouissement

## un recours exceptionnel et provisoire

— L'enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques ou techniques acceptables. Selon les territoires, ce terme recouvre des réalités très différentes. Sur une zone qui n'est pas équipée d'un centre de valorisation énergétique, tout déchet ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation organique ou matière est considéré comme ultime. Mais si une zone dispose d'un tel centre, les déchets seront valorisés pour fournir de l'énergie. Pour le SYCTOM, l'enfouissement n'est utilisé qu'en dernier recours. Il concerne, en 2007, 32% des volumes : encombrants non valorisés, rebuts de dé-

chetterie, refus de tri des collectes sélectives et collectes traditionnelles que le Syndicat ne peut traiter dans ses centres de valorisation énergétique, faute de capacité. Mais ce taux, faussé par la fermeture depuis 2006 de l'activité incinération à Issy-les-Moulineaux, est exceptionnel. Si le SYCTOM a été contraint de recourir davantage à l'enfouissement de ses déchets ces deux dernières années, il devrait, grâce à la mise en service d'Isséane, passer en 2008 sous la barre des 15%.

> **Un objectif incontournable : réduire l'enfouissement des déchets de manière importante.**

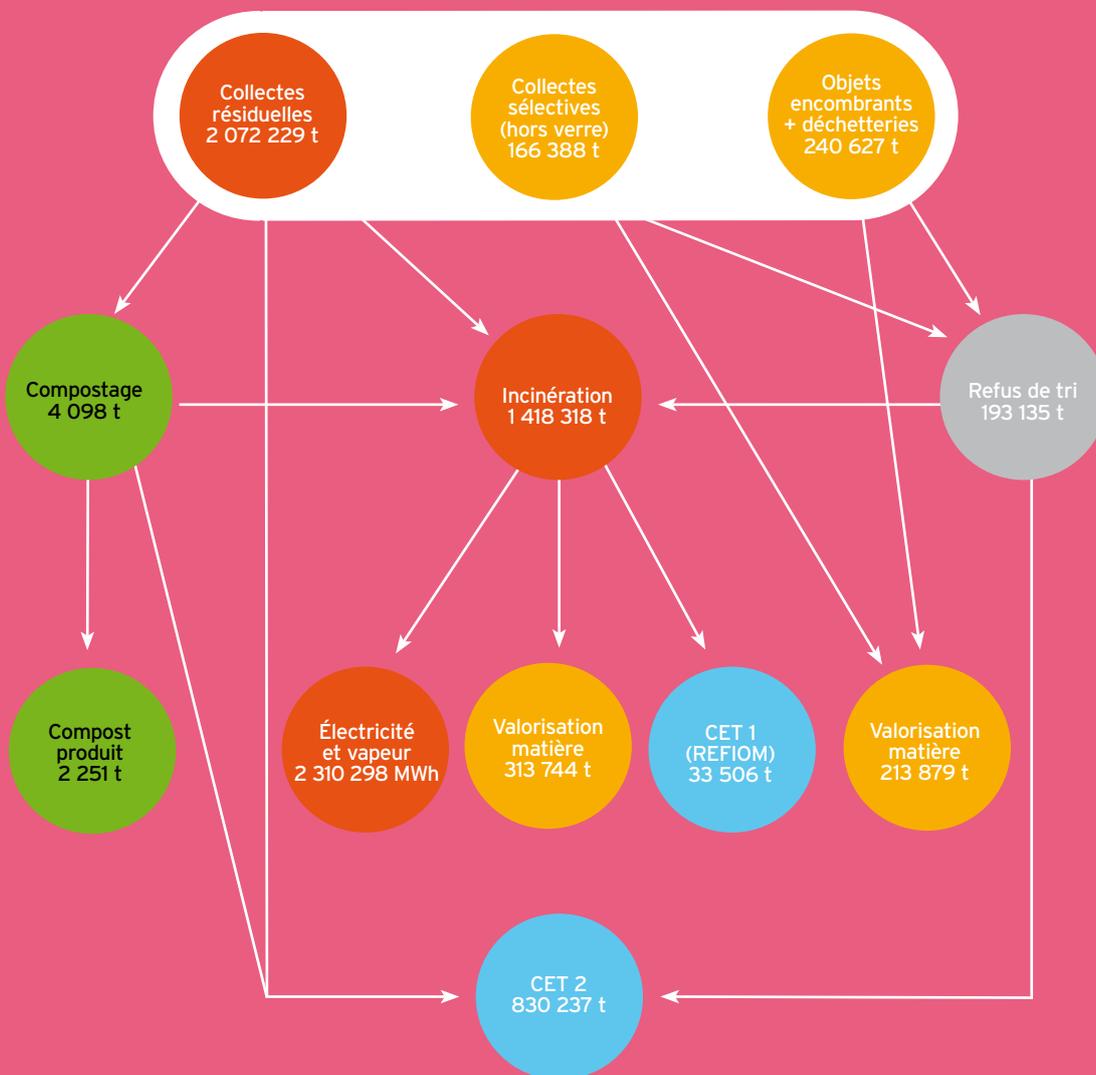
La protection de l'environnement étant prioritaire, le SYCTOM souhaite réduire au minimum les tonnages



Lorsqu'ils ne peuvent être valorisés, les déchets ménagers sont envoyés en centre d'enfouissement technique.

## Enfouissement technique des déchets dits ultimes

TOTAL ENTRANT AU SYCTOM = 2 479 243 t



## Une hausse exceptionnelle

et provisoire des tonnages de déchets enfouis en CET 2 par le SYCTOM



Cette situation transitoire est liée à l'arrêt de l'activité d'incinération à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 février 2006, qui a entraîné une réduction des capacités de valorisation énergétique du Syndicat. En attendant l'ouverture d'Isséane, les déchets ont été incinérés ou enfouis dans des centres situés en Ile-de-France et dans l'Oise.



Les déchets ultimes destinés à l'enfouissement technique sont acheminés par voie fluviale.

enfouis. Il entend pour cela s'appuyer sur la diversification de ses modes de traitement (avec notamment les projets de méthanisation). Il a également choisi de faire appel à des unités d'incinération supplémentaires qui lui ont permis d'augmenter ses capacités de valorisation énergétique, en particulier dans l'attente de la mise en service d'Isséane en décembre 2007.

#### > Des sites placés sous haute surveillance.

Installé dans une zone urbaine très dense, le SYCTOM ne dispose pas de centre d'enfouissement technique. Il fait appel à des sites privés réglementés situés à l'extérieur de son territoire. Certifiés ISO 14001, ces sites appliquent des normes strictes qui garantissent la qualité environnementale de leur activité (respect des obligations réglementaires, identification et maîtrise des risques technologiques et des pollutions accidentelles, dispositif d'amélioration continue, information, etc.).

En 2007, le SYCTOM s'est appuyé sur plusieurs centres d'enfouissement technique :

- un **CET de classe 1** à Villeparisis (Seine-et-Marne), qui a réceptionné 30 134 tonnes de déchets ultimes en provenance du SYCTOM sous forme de cendres et de boues issues du traitement des fumées d'incinération ;

- des **CET de classe 2** en Seine-et-Marne (Claye-Souilly, Isles-les-Meldeuses, Soignolles), dans le Val-d'Oise (Bouqueval) et dans l'Oise (Crépy-en-Valois, Liancourt-Saint-Pierre). Ces centres ont reçu 758 617 tonnes de déchets ;

- un **CET de classe 3** à Claye-Souilly, qui a reçu en 2007 un total de 24 473 tonnes de déchets inertes en provenance des centres du SYCTOM principalement.

## Enfouissement technique

Les centres d'enfouissement technique sont classés en trois catégories, en fonction du type de déchets acceptés.

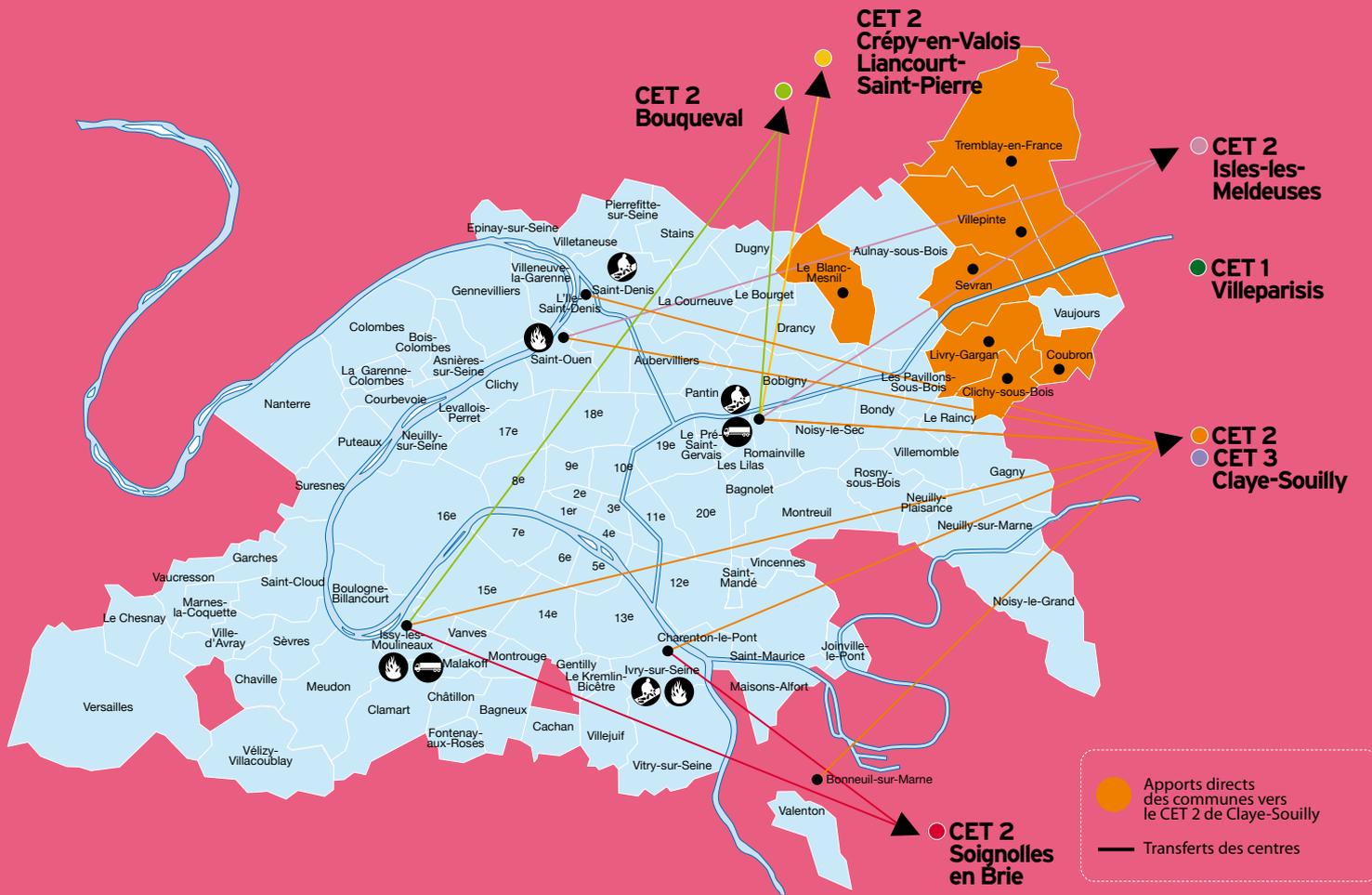
> CET de classe 1 : réservés aux déchets dangereux (déchets industriels et, dans le cas du SYCTOM, REFIOM et boues issues

de la dépollution des eaux de lavage des fumées). Afin de prévenir toute évolution des résidus sur le long terme, ces déchets toxiques sont d'abord stabilisés, rendus inertes, puis stockés dans des alvéoles étanches répertoriées qui assurent leur traçabilité.

> CET de classe 2 : réservés aux déchets non dangereux (ordures ménagères résiduelles, encombrants non valorisés, refus de tri des collectes sélectives ou de compostage). Ils répondent à une réglementation stricte en matière de récupération des biogaz, de drainage des eaux de pluie, de récupération des lixiviats, d'étanchéité du sous-sol et de suivi de la qualité des nappes phréatiques.

> CET de classe 3 : réservés aux déchets inertes, comme les gravats.

## Enfouissement technique des matériaux à la sortie des centres



### Tonnages déversés en centres d'enfouissement technique dans le cadre de contrats SYCTOM

CET	Classe	Déchets en provenance de	Tonnage	Exploitant
Villeparisis	1	Centre d'incinération à Ivry-Paris XIII Centre d'incinération à Issy-les-Moulineaux Centre d'incinération à Saint-Ouen	15 853 226 14 055	SITA
Claye-Souilly	2	Centre de transfert à Romainville Centre de transfert à Issy-les-Moulineaux Apports directs d'ordures ménagères Centre d'incinération à Ivry-Paris XIII Centre d'incinération à Saint-Ouen Centre de tri d'encombrants à Saint-Denis Centre de tri d'encombrants à Claye-Souilly Centre de tri d'encombrants à Bonneuil	222 724 140 056 71 569 31 917 18 709 10 304 65 485 9 423	REP/Véolia
Isles-les-Meldeuses	2	Centre de tri d'encombrants à Romainville Centre d'incinération à Saint-Ouen	53 715 588	Sablères Capoulade
Bouqueval	2	Centre de transfert à Romainville Centre de transfert à Issy-les-Moulineaux	32 283 25 805	REP/Véolia
Soignolles-en-Brie	2	Centre de transfert à Issy-les-Moulineaux Centre d'incinération à Ivry-Paris XIII	23 805 345	SITA
Crépy-en-Valois/Liancourt-Saint-Pierre	2	Centre de transfert à Romainville	51 888	SITA
Claye-Souilly	3	Centre de tri d'encombrants à Romainville Centre de tri d'encombrants à Saint-Denis Déchetterie d'Ivry Centre de tri d'encombrants à Claye-Souilly	11 695 3 585 2 180 7 013	REP/Véolia

# Une gestion maîtrisée et durable

- > Un budget contenu malgré une gestion transitoire coûteuse
- > Une organisation stable

> **451 millions**

d'euros représentent le budget global du SYCTOM de l'agglomération parisienne en 2007.

> **73%**

des dépenses de fonctionnement du SYCTOM correspondent aux charges d'exploitation des installations de traitement des déchets.

> **- 16%**

La baisse du budget d'investissement en 2007 est liée à la fin du chantier Isséane.



# Un budget contenu malgré une gestion transitoire coûteuse

**Les charges de fonctionnement de l'année 2007 s'élèvent à 290,75 millions d'euros, contre 279,04 millions d'euros en 2006.**

Plusieurs facteurs expliquent cette légère augmentation (+ 4,2%) : l'arrêt de l'activité d'incinération à Issy 1 a entraîné en 2007 une progression des dépenses des contrats d'exploitation (représentant 73% des charges, soit 212 millions d'euros) à laquelle se conjugue la perte de recettes de vente de vapeur. La gestion transitoire à Issy 1 a duré douze mois en 2007, et non dix mois comme en 2006. Ainsi, les dépenses de transfert s'établissent à 17,3 millions d'euros. À ces charges s'ajoutent les coûts induits par les contrats d'incinération en centres privés et, surtout, de mise en CET 2 des tonnages résiduels. Les charges liées au nouveau contrat d'exploitation Isséane en phase d'essais s'élèvent à 2,7 millions d'euros en 2007. Par ailleurs, le coût des investissements commence à apparaître dans les dépenses de fonctionnement, puisque l'on enregistre une progression de 2,6 millions d'euros sur les frais financiers générés par les emprunts, et de 2,3 millions d'euros sur les dotations aux amortisse-

ments (comprenant les travaux pour le traitement complémentaire des fumées réalisés à Saint-Ouen et à Ivry-Paris XIII, mais pas encore l'opération Isséane, non livrée). Enfin, les autres charges d'exploitation progressent de plus de 1 million d'euros, avec la consommation de fluides pour les essais d'Isséane. Pour faire face à cette période transitoire dans l'attente de la livraison d'Isséane et anticiper cette gestion difficile, le SYCTOM a réalisé les réserves nécessaires sur les budgets précédents. Il poursuit en outre sa politique de maîtrise des coûts grâce à une mise en concurrence efficace, et malgré un contexte inflationniste (lié, notamment, à la hausse du prix des énergies fossiles).

## >Poursuite du soutien aux collectes sélectives

Le SYCTOM a participé au développement de la collecte sélective de façon importante depuis 2001 par le versement d'aides aux collectivités. D'un montant de 125,89 euros à la tonne entrante, ces soutiens ont atteint en 2007 un total de 20,7 millions d'euros, en augmentation de 9% par rapport à 2006 compte tenu de la hausse des tonnages. Le SYCTOM verse également des subventions aux communes qui accueillent un centre de traitement, ou qui en sont éloignées (1,5 million d'euros).

## >Charges de personnel : toujours 2% du budget

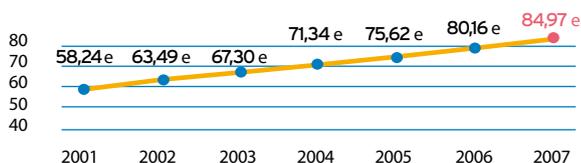
La part des charges de personnel demeure à 2,09% du budget. Après une période de recrutements nécessaires pour la gestion des projets industriels, les effectifs du SYCTOM se stabilisent à 115 postes.

## >Redevance : augmentation limitée à 6% dans la continuité des engagements de la mandature

La redevance est une contribution au coût du service d'élimination des déchets. Elle est constituée d'une part liée aux tonnages de déchets à traiter (84,97 € par tonne en 2007) et d'une autre part liée à la population (6,56 € par habitant). Ces deux montants

## Redevance

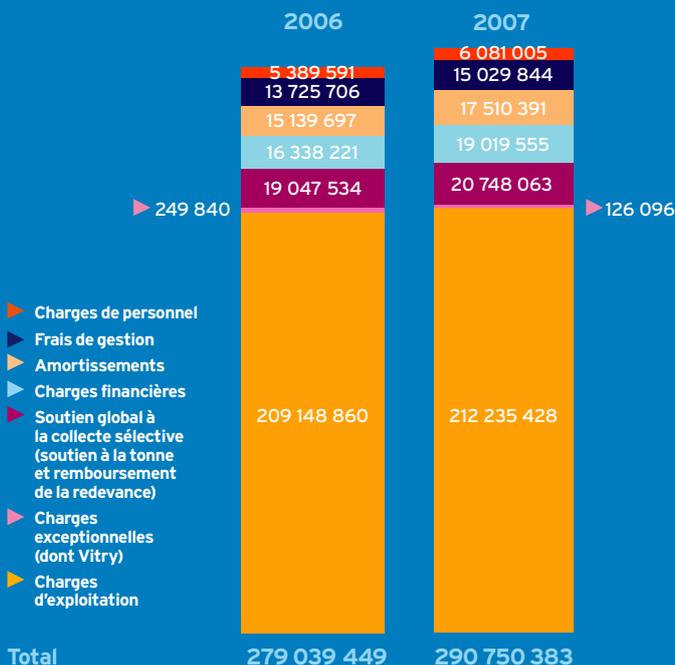
Évolution depuis 2001  
par tonne de déchets traités



L'augmentation de la redevance de 6% par an a été décidée par le Comité pour anticiper les surcoûts importants générés en 2006 et 2007 par la gestion transitoire des déchets ménagers auparavant traités à Issy 1.

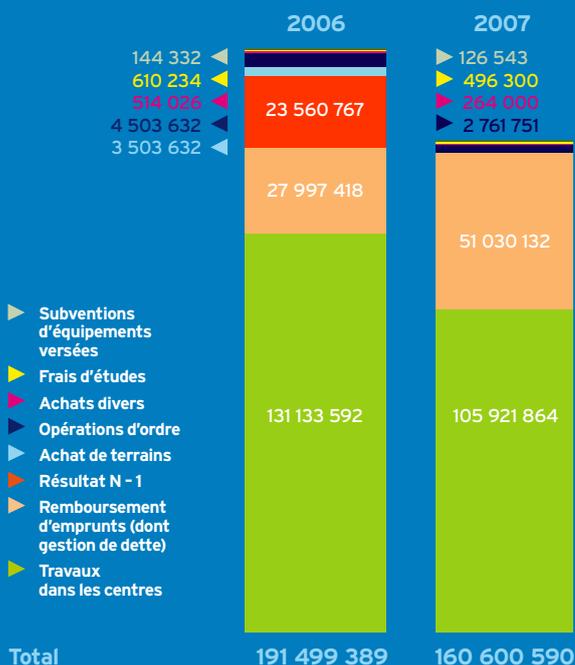
## Dépenses de fonctionnement

en € TTC



## Dépenses d'investissement

en € TTC



## Recettes de fonctionnement

en € TTC

Compte administratif	2006	2007
Contributions des collectivités adhérentes	233 581 213	247 311 327
Dotations, subventions (dont Éco-Emballages) et participations	13 089 621	17 060 711
Autres produits de gestion courante (dont commercialisation des produits du tri)	18 405 878	17 054 171
Reprises de provisions	17 000 000	-
Produits exceptionnels	1 709 544	1 306 653
Résultat N - 1	3 519 142	8 265 375
<b>Total</b>	<b>287 305 398</b>	<b>290 998 237</b>

## Recettes d'investissement

en € TTC

Compte administratif	2006	2007
Emprunts, dont gestion de dette	161 179 597	99 963 270
Subventions	10 099 749	4 371 051
FCTVA	23 726 180	29 116 926
Amortissements des immobilisations + charges à étaler	15 139 697	17 510 391
Provision	-	-
Autres opérations d'ordre	867 617	3 352 916
Réserves et résultat N - 1	-	19 513 452
<b>Total</b>	<b>211 012 840</b>	<b>173 828 006</b>

## Programme d'investissement

par site (en M e HT)

Site	Nature du programme	Période de réalisation	Travaux financés en 2006 HT	Travaux financés en 2007 HT	Investissement total en Me HT
Isséane	Centre de transfert (foncier inclus)	1998-2008	92,78	77,46	600,99
Saint-Ouen	Traitement des fumées	2001-2008	2,73	0,17	40,17
Ivry-Paris XIII	Traitement des fumées	2003-2008	4,92	2,95	47,21
Issy 1	Centre de transfert provisoire	2005-2007	3,26	0,00	5,56
Saint-Ouen	Mise en conformité et amélioration continue	2006-2007	0,04	0,51	0,55
Ivry-Paris XIII	Mise en conformité et amélioration continue	2006-2007	1,21	0,37	1,58
Nanterre	Centre de tri	1999-2006	0,14	-	20,21
Sevran	Centre de tri	2003-2008	3,08	4,93	15,50
Paris XV	Centre de tri	2004-2009	0,26	0,39	27,91
Nanterre	Mise en conformité et amélioration continue	2007	-	0,11	0,11
Romainville	Centre de tri	2006-2007	0,27	0,30	0,57
Romainville/Bobigny	Centre de tri/méthanisation	2005-2012	3,29	1,24	176,00
Blanc-Mesnil/Aulnay-ss-Bois	Centre de méthanisation/traitement des boues	2006-2012	0,05	0,14	99,20
Saint-Denis	Centre de transfert	2007-2011	-	0,04	16,28
Ivry II	Études sur l'avenir du centre multifilière	2007	-	0,37	0,37
<b>Total</b>			<b>112,03</b>	<b>88,98</b>	<b>1 052,20</b>

progressent de 6% par an depuis 2001 et ont permis de faire face aux coûts de la gestion transitoire à Issy-Moulineaux en 2006 et 2007. Le montant total de ces contributions (247,31 millions d'euros) représente 85% des recettes de fonctionnement.

#### > Amélioration des recettes de valorisation matière et des aides Éco-Emballages qui en découlent

Les recettes reçues d'Éco-Emballages dans le cadre du contrat pluriannuel ont représenté 17,06 millions d'euros pour la seule année 2007 (en hausse de 30% par rapport à 2006). De leur côté, les ventes de matières issues de la collecte sélective ont rapporté 13,4 millions d'euros, sous l'effet du dynamisme des tonnages triés et de la négociation réalisée sur la contractualisation des prix.

#### > Renégociation du prix de vente de la vapeur

Un prix de vente de la vapeur avait été négocié avec la CPCU pour les années 2005 à 2017. Mais la hausse importante du prix des énergies a permis au SYCTOM d'activer les clauses contractuelles de renégociation du prix de reprise. L'augmentation moyenne s'établira en 2008 à + 0,60 euro par tonne produite. Il s'agit là d'une première étape pour atteindre une progression moyenne de + 1,70 euro/t en 2010.

#### > Des charges financières en progression

L'encours de la dette au 31 décembre 2007 représente 592,85 millions d'euros, contre 543,91 millions d'euros fin 2006. Cet encours est principalement dédié à l'opération Isséane, pour laquelle le SYCTOM a reçu peu de subventions. La durée moyenne de la dette est de 27,15 ans, avec un taux d'intérêt moyen qui reste bas (3,64%), malgré la remontée des taux.

Ainsi, en 2007, le SYCTOM a été très peu exposé à la hausse des marchés. Cela est dû à la composition de son portefeuille de dette, constitué majoritairement de taux fixes (au taux moyen de 3,66%) et, pour le reste, de taux variables ou structurés (au taux moyen de 3,60%). Ainsi, les charges financières ont progressé de 2,6 millions d'euros sous l'effet de la progression de l'encours depuis le début de l'année 2006. Le remboursement en capital de la dette s'établit en 2007 à 20,87 millions d'euros hors gestion de dette.

#### > Une gestion dynamique et sécurisée de la dette

Le contexte des marchés financiers, historiquement bas sur le long terme depuis 2001, a permis au SYCTOM de saisir de réelles opportunités en constituant un portefeuille de dette à la fois très peu cher (- 80 points de base en moyenne par rapport au taux de refinancement du marché en 2007) et extrêmement sécurisé : il est constitué à 88% de taux fixes et assimilés. Il s'agit de valoriser les contrats existants s'ils sont gagnants par rapport au marché, ou a contrario de sécuriser une position qui pourrait se dégrader. Ce suivi est opéré tout au long de l'année. De même, un objectif de diversification a été poursuivi concernant les produits structurés, afin de ne pas exposer le Syndicat à un éventuel risque sur le marché. Enfin, en 2007, le SYCTOM a pu dynamiser sa gestion de trésorerie en plaçant des excédents ponctuels sur quelques semaines, ce qui a rapporté 784 000 euros.

#### > Fin du chantier Isséane et construction du centre de tri à Sevran

En baisse de 16% par rapport à 2006, le budget d'investissement s'établit à 160,60 millions d'euros. Cette année encore, l'effort d'équipement s'est porté sur Isséane, qui représente 58% des dépenses, avec 94,14 millions d'euros. Vient ensuite la construction des centres de tri à Paris XV et à Sevran, représentant 4%, avec 6,37 millions d'euros. Un effort a été fait sur la rénovation des centres existants, avec 5,27 millions d'euros. Les charges d'investissement comprennent en outre des crédits d'études pour 496 000 euros, consacrés en majorité aux opérations de méthanisation à Romainville/Bobigny et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Enfin, le SYCTOM poursuit sa politique de soutien à la création de déchetteries communales et intercommunales, puisqu'il a versé 163 228 euros aux collectivités en 2007 pour financer quatre équipements.

## Les coûts de traitement en euros courants

(estimations)

	2006	2007
Dépenses de fonctionnement compte administratif (DF)	279 040 023	290 750 383
Tonnages traités total (T)	2 491 498	2 479 243
Coût brut de traitement des déchets (€ à la tonne) (= DF/T)	112,00	117,27

## Coût du traitement des collectes sélectives



Tonnages traités : 154 455, soit 234,95 x par tonne

Tonnages traités : 166 388, soit 201,83 x par tonne

### DÉPENSES

- Amortissements et frais financiers
- Aide aux communes (en 2006)
- Dégrèvement de la redevance (en 2006)
- Soutien aux communes (en 2007)
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des refus de tri)

### Recettes

- Vente des matériaux d'emballages aux filières
- Vente des journaux et magazines
- Soutien Éco-Emballages

En 2007, le SYCTOM a versé à ses adhérents un forfait de 125,89€/t de collecte sélective. Sans ce soutien incitatif, le coût d'exploitation serait de 74,46 €/t en 2007 (107,46 €/t en 2006). En diminution sensible par rapport à 2006, le coût de traitement des collectes sélectives bénéficie de la baisse du coût des contrats d'exploitation des centres de tri et de la hausse des soutiens d'Éco-Emballages et des recettes de vente de matériaux triés.

Par ailleurs, en 2007, le coût de traitement des objets encombrants a été de 102,32 € par tonne (contre 107,82 € en 2006) et le coût de la mise en décharge (intégrant le coût de la gestion des centres de transfert et notamment Issy 1) de 101,72 € par tonne (91,87 en 2006).

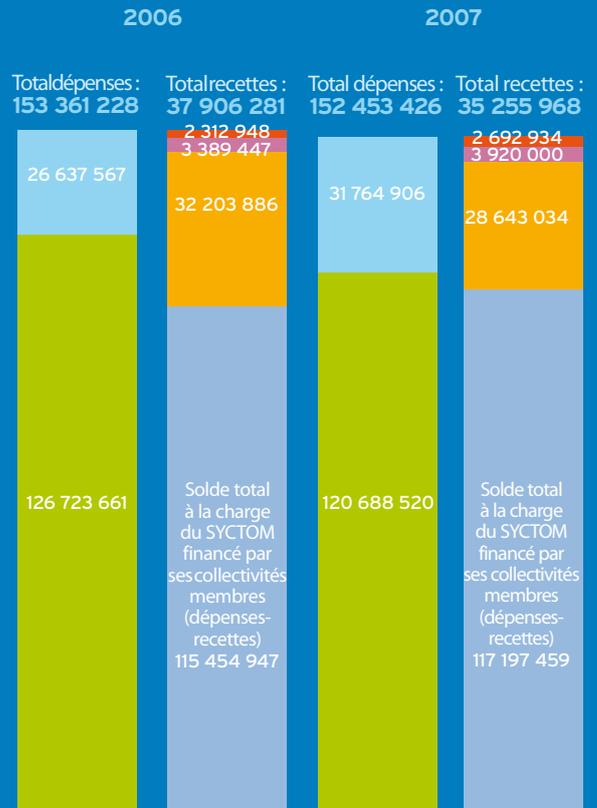
## Endettement du SYCTOM

(évolution en millions d'euros, chiffres arrêtés au 31 décembre de chaque année)



Les emprunts permettent de financer les projets du SYCTOM, comme Isséane et les centres de tri, ainsi que l'amélioration des centres existants.

## Coût de l'incinération avec valorisation énergétique



Tonnages traités : 1 518 802, soit 76,02 x par tonne

Tonnages traités : 1 420 314, soit 82,52 x par tonne

### Dépenses

- Amortissements et frais financiers
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des résidus et mâchefers, et transfert vers UIOM)

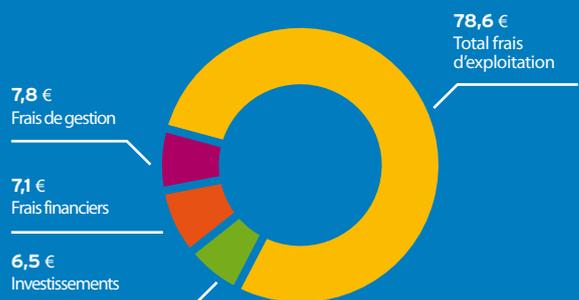
### Recettes

- Recettes de valorisation des sous-produits des mâchefers TTC
- Soutien Éco-Emballages à la valorisation énergétique TTC
- Recettes énergétiques TTC (vente de vapeur et d'électricité)

L'augmentation du coût de l'incinération, porté en 2007 à 82,52€/t contre 76,02 €/t en 2006, s'explique par la baisse des tonnages incinérés, entraînant une réduction de la valorisation énergétique et des recettes qui y sont liées.

## Utilisation de la redevance

(pour cent euros)



# Une organisation stable

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La Commission d'appel d'offres. Son rôle, conformément au code des marchés publics, est de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres proposées, avant d'attribuer les marchés. Placée sous l'autorité du Président du SYCTOM, elle est composée de cinq membres élus par le Comité et s'est réunie 19 fois en 2007.

## Le Comité syndical

Plus d'une commune sur deux participe aux travaux du SYCTOM, soit 44 sur 85, au sein de l'instance plénière du Syndicat : le Comité syndical. Ses 68 membres se répartissent comme suit :

- 24 représentants de la Ville de Paris ;
  - 14 délégués du SYELOM (Hauts-de-Seine) ;
  - 14 délégués du SITOM93 (Seine-Saint-Denis) ;
  - 13 délégués représentant les communes du Val-de-Marne ;
  - 3 délégués représentant les communes des Yvelines.
- Le Comité élit les Vice-Présidents, définit la politique du Syndicat, vote le budget, décide des travaux et se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

### > Le Bureau

Le Comité syndical peut déléguer ses pouvoirs au Bureau, composé de 36 membres. Le Bureau prépare les délibérations du Comité.

### > Les principales décisions du Comité en 2007

- Le SYCTOM poursuit sa politique de soutien pour développer le réseau des déchetteries de proximité. En avril, il a décidé de prolonger le dispositif de soutien financier jusqu'en 2009 et de le garantir à un niveau de 30% des dépenses HT en matière de génie civil et d'équipement. Par ailleurs, le Syndicat octroie un supplément aux communes qui souhaitent acquérir un terrain pour créer une déchetterie. L'aide s'élève à 30% du montant HT (dans la limite de 30 euros/m<sup>2</sup>) de leur acquisition foncière.
- Suite à la découverte de vestiges de la période mésolithique (8 000 ans avant J.-C.) sur le site du centre de tri à Paris XV, le SYCTOM a dû reporter le démarrage du chantier pour permettre la réalisation de fouilles archéologiques sur le terrain.

En tant que maître d'ouvrage, c'est le Syndicat qui financera l'opération, en 2008, à hauteur de 2 millions d'euros.

- Le SYCTOM confirme son engagement dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre à travers ses projets de développement de transport fluvial, de diversification du traitement des déchets et son adhésion en 2007 au programme européen IEE II, Énergie Intelligente Europe.
- Au cours de la séance du 19 septembre 2007, dédiée aux projets de méthanisation en Seine-Saint-Denis, le Comité a validé à l'unanimité les deux programmes définitifs intégrant les transports alternatifs. Le centre de traitement multifilière à Romainville/Bobigny et le centre de traitement des déchets et des boues du SIAAP et du SYCTOM au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois devraient voir le jour en 2012.
- Un protocole d'accord a été conclu entre le SYCTOM, les villes de Bobigny et de Paris, le Port autonome de Paris, le SITOM93 et le Conseil général de Seine-Saint-Denis pour la création, à Bobigny, en limite de Romainville, d'un port public de fret sur le canal de l'Ourcq qui sera géré par le SYCTOM pour développer le transport fluvial.
- Le SYCTOM a approuvé les chartes de qualité environnementale avec cinq villes accueillant ses futures installations : Paris, Romainville, Bobigny, Aulnay-sous-Bois et Le Blanc-Mesnil.
- Pour mettre en œuvre l'évacuation par voie fluviale des mâchefers issus de son centre d'incinération à Saint-Ouen, le SYCTOM a décidé de passer une convention avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis pour la réalisation d'aménagements de voirie entre le centre et le quai, et une seconde avec le Port autonome de Paris pour l'occupation du quai.

# Une organisation fonctionnelle



> **L'équipe administrative**  
Le SYCTOM emploie 115 agents publics techniques et administratifs, issus de la fonction publique territoriale ou de la Ville de Paris.

> **La Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets** veille au bon fonctionnement des centres du SYCTOM et assure le suivi des contrats d'exploitation.

> **La Direction générale adjointe des finances et de l'administration générale** s'occupe de l'organisation et de la gestion des ressources du Syndicat.

> **La Direction générale des services techniques** est chargée de la construction des nouveaux centres du SYCTOM et de la modernisation des équipements.

## Les 68 membres du Comité du SYCTOM en 2007

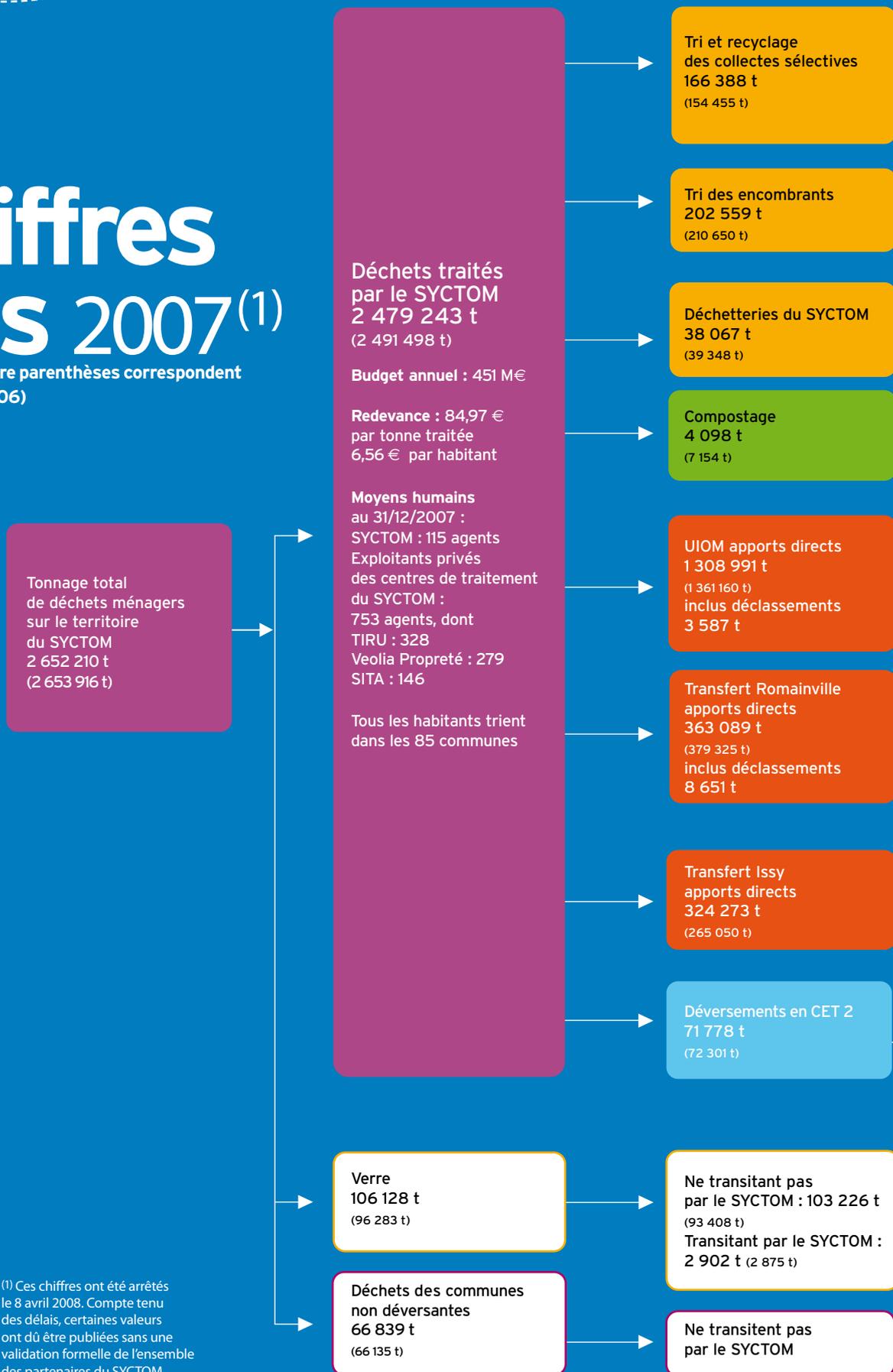
- |   |  |   |
|---|--|---|
| *  François DAGNAUD<br>Président<br>(75)                                       |  Alain LE GARREC<br>Conseiller de Paris<br>(75)                       |  Josiane BERNARD<br>Adjointe au Maire<br>de Bagnolet (93)                                  |
|  Yves CONTASSOT<br>Vice-Président<br>Adjoint au Maire<br>de Paris (75)         |  Pierre MANSAT<br>Adjoint au Maire<br>de Paris (75)                   | *  Danielle BRICHOT<br>Adjointe au Maire<br>de Stains (93)                                 |
| *  Nicole AZZARO<br>Vice-Présidente<br>Conseillère de Paris<br>(75)            | *  Jérôme COUMET<br>Conseiller de Paris<br>(75)                       |  Jean-Pierre COMTE<br>Adjoint au Maire<br>de Drancy (93)                                   |
| *  Jean-Charles BARDON<br>Conseiller de Paris<br>(75)                        | *  Roxanne DECORTE<br>Conseillère de Paris<br>(75)                  | *  Michel DEBAILLY<br>Conseiller municipal<br>de Drancy (93)                             |
|  Jean-Didier BERTHAULT<br>Conseiller de Paris<br>(75)                        | *  Laurence DOUVIN<br>Conseillère de Paris<br>(75)                  | *  Gérard GAUDRON<br>Vice-Président<br>Maire d'Aulnay-<br>sous-Bois (93)                 |
| *  Geneviève BERTRAND<br>Conseillère de Paris<br>(75)                        |  François FLORES<br>Conseiller de Paris<br>(75)                     | *  Bernard LABBÉ<br>Vice-Président<br>Conseiller municipal<br>d'Aulnay-sous-Bois<br>(93) |
| *  Michel BULTE<br>Vice-Président<br>Conseiller de Paris<br>(75)             | *  Pierre GATIGNON<br>Vice-Président<br>Conseiller de Paris<br>(75) |  Jean-Philippe MALAYEUDE<br>Adjoint au Maire<br>de Neuilly-Plaisance<br>(93)             |
|  Jeanne CHABAUD<br>Conseillère de Paris<br>(75)                              | *  Brigitte KUSTER<br>Conseillère de Paris<br>(75)                  | *  Claude PERNES<br>Vice-Président<br>Maire de<br>Rosny-sous-Bois<br>(93)                |
| *  Lyne COHEN-SOLAL<br>Vice-Présidente<br>Adjointe au Maire<br>de Paris (75) |  Élisabeth LARRIEU<br>Conseillère de Paris<br>(75)                  |  Daniel BERNARD<br>Adjoint au Maire<br>de Bagnolet (93)                                    |
|   |  | *  Michel PRIN<br>Adjoint au Maire<br>de Sevran (93)                                     |

- Représentants de la Ville de Paris
- Délégués du SITOM93 (Seine-Saint-Denis)
- Délégués du SYELOM (Hauts-de-Seine)
- Délégués représentant les collectivités du Val-de-Marne
- Délégués représentant les communes des Yvelines
- \* Membres du Bureau en 2007.

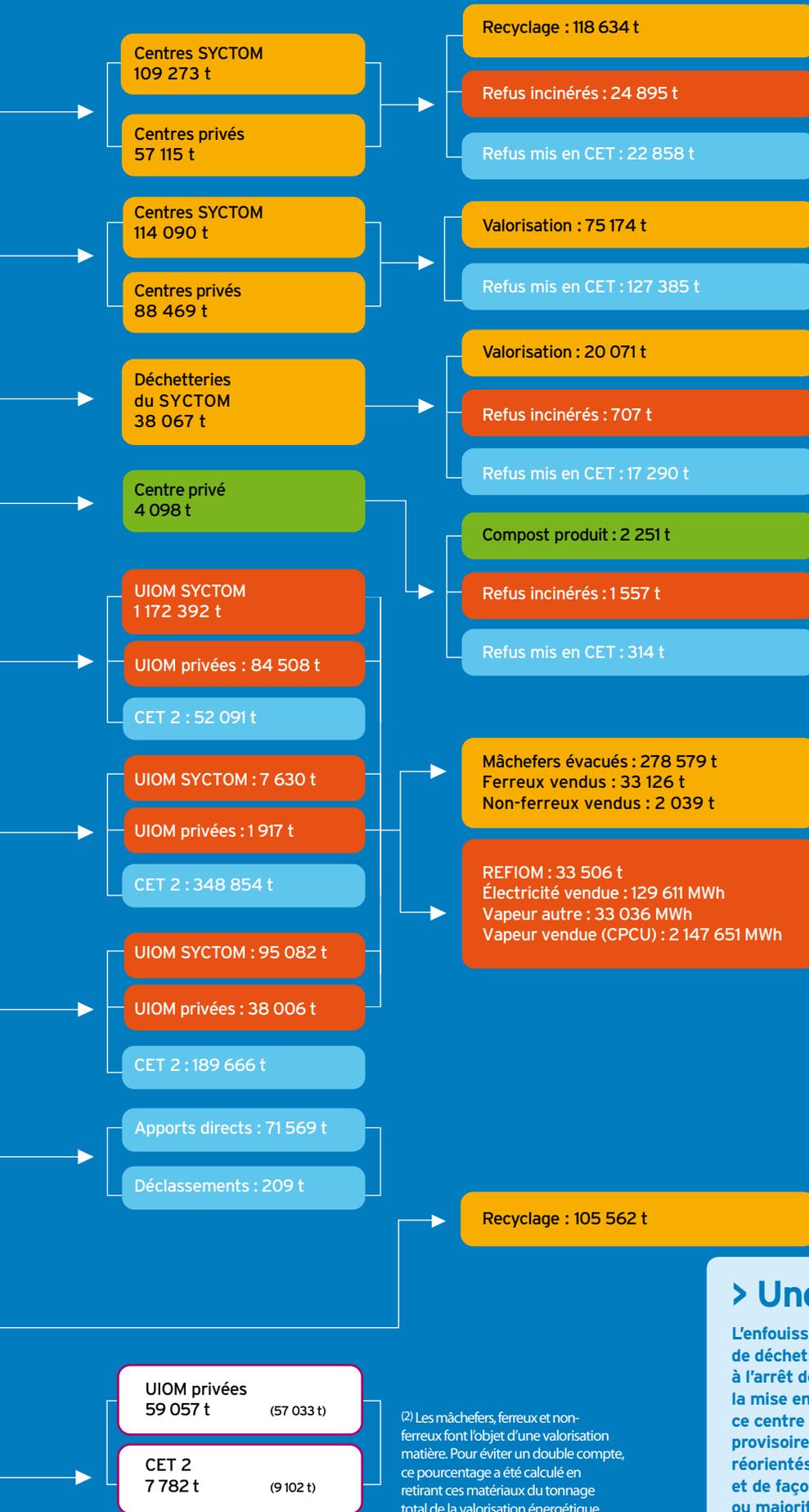
<p>*  Henri REIN Conseiller municipal de Neuilly-sur-Marne (93)</p>	<p> Jean-Paul GAUDIN Conseiller municipal de Ville-d'Avray (92)</p>	<p>*  Alain AUDOUBERT Maire de Vitry-sur-Seine (94)</p>	<p> Dominique PICARD Conseiller municipal de Saint-Mandé (94)</p>
<p> Sylvain ROS Conseiller municipal d'Aubervilliers (93)</p>	<p>*  Jacques GAUTIER Vice-Président Président du SYELOM Sénateur des Hauts- de-Seine Maire de Garches (92)</p>	<p>*  Jean-Marie BRETILLON Maire de Charenton-le-Pont (94)</p>	<p> Michel PRA Conseiller municipal de Gentilly (94)</p>
<p>*  Alain ROUAULT Vice-Président Président du SITOM93 Adjoint au Maire de Saint-Ouen (93)</p>	<p>*  Alain JULIARD Conseiller municipal de Boulogne- Billancourt (92)</p>	<p> Christian CAMBON Maire de Saint- Maurice (94)</p>	<p> Jean-Michel SEUX Adjoint au Maire de Vincennes (94)</p>
<p>*  Gérard SAVAT Vice-Président Adjoint au Maire de Pantin (93)</p>	<p>*  Dominique LAFON Adjoint au Maire de Fontenay-aux- Roses (92)</p>	<p> Séverine de COMPREIGNAC Adjointe au Maire de Joinville-le-Pont (94)</p>	<p> Françoise BAUD Adjointe au Maire de Valenton (94)</p>
<p>*  Jean-Pierre AUFFRET Vice-Président Adjoint au Maire de Clichy- la-Garenne (92)</p>	<p>*  Hervé MARSEILLE Maire de Meudon (92)</p>	<p>*  Pierre GOSNAT Vice-Président Député-Maire d'Ivry-sur-Seine (94)</p>	<p> Gérard MEZZADRI Délégué de la communauté de communes du Grand Parc (78)</p>
<p>*  Christiane BAUDAT Adjointe au Maire de Suresnes (92)</p>	<p>*  Olivier MERIOT Vice-Président Adjoint au Maire de Gennevilliers (92)</p>	<p>*  Roger JOUBERT Vice-Président Conseiller municipal de Maisons-Alfort (94)</p>	<p> Guy RECHAGNIEUX Adjoint au Maire du Chesnay (78)</p>
<p> Christine BOURCET Adjointe au Maire de Nanterre (92)</p>	<p> Jean-Loup METTON Maire de Montrouge (92)</p>	<p>*  Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-Maire de Cachan (94)</p>	<p>*  Raymond ROUX Vice-Président Adjoint au Maire de Vélizy-Villacoublay (78)</p>
<p> Michel de LARDEMELLE Adjoint au Maire de Levallois-Perret (92)</p>	<p>*  André SANTINI Vice-Président Secrétaire d'État Maire d'Issy-les- Moulineaux (92)</p>	<p> Jérôme LE GUILLOU Adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre (94)</p>	
<p> Éric FLAMAND Adjoint au Maire de Vaucresson (92)</p>	<p>*  Hervé SOULIÉ Adjoint au Maire de Saint-Cloud (92)</p>	<p> Franck PERILLAT Adjoint au Maire de Villejuif (94)</p>	

# Chiffres clés 2007<sup>(1)</sup>

(Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données 2006)



(1) Ces chiffres ont été arrêtés le 8 avril 2008. Compte tenu des délais, certaines valeurs ont dû être publiées sans une validation formelle de l'ensemble des partenaires du SYCTOM.



**Total valorisation matière**

- Collectes sélectives + encombrants + déchetteries + verre : 319 441 t
- Mâchefers + ferreux + non-ferreux : 313 744 t

**Total valorisation matière 633 185 t soit 24 % des déchets**

**Total valorisation organique 2 251 t**

**Total valorisation énergétique 1 426 694 t soit 44 % des déchets (2)**

Ordures ménagères + déclassements + refus de tri

**Total enfouissement SYCTOM en CET 2 662 181 t soit 32 % des déchets**

• Ordures ménagères + déclassements + refus de tri

**> Une situation transitoire**

L'enfouissement d'une quantité importante de déchets en 2007 fait suite, comme en 2006, à l'arrêt de l'activité d'incinération à Issy 1. Jusqu'à la mise en service d'Isséane, en décembre 2007, ce centre a fonctionné en unité de transfert provisoire. Les déchets réceptionnés ont été réorientés vers des centres situés en Ile-de-France, et de façon limitée dans l'Oise, pour y être incinérés ou majoritairement enfouis.

(2) Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

# Rapport annuel

## sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000). Indicateurs techniques et financiers pour 2007.

### Centres de traitement mobilisés par le SYCTOM

#### >Centres du SYCTOM et tonnages traités en 2007

- 3 centres d'incinération avec valorisation énergétique  
**Ivry-Paris XIII** (capacité : 730 000 t, quantités 2007 : 669 989 t) ; **Saint-Ouen** (capacité : 630 000 t, quantités 2007 : 607 819 t) ; **Isséane** (capacité : 460 000 t, quantités 2007 : 12 800 t) ;
- 4 centres de tri des collectes sélectives  
**Nanterre** (capacité : 40 000 t, quantités 2007 : 34 399 t) ; **Ivry-Paris XIII** (capacité : 36 300 t, quantités 2007 : 36 271 t) ; **Romainville** (capacité : 45 000 t, quantités 2007 : 37 705 t) ; **Isséane** (capacité : 20 000 t, quantités 2007 : 898 t).
- 3 centres de tri des objets encombrants  
**Saint-Denis** (capacité : 60 000 t, quantités 2007 : 30 422 t) ; **Romainville** (capacité : 75 000 t, quantités 2007 : 83 476 t) ; **Isséane** (capacité : 35 000 t, quantités 2007 : 192 t).
- 2 centres de transfert  
**Romainville** (capacité : 350 000 t, quantités 2007 : 363 089 t) ; **Issy-les-Moulineaux** (capacité : 320 000 t, quantités 2007 : 328 370 t).
- 3 déchetteries  
**Ivry-Paris XIII** (quantités 2007 : 3 886 t) ; **Saint-Denis** (quantités 2007 : 5 783 t) ; **Romainville** (quantités 2007 : 28 398 t).

#### >Unités privées utilisées par le SYCTOM et tonnages traités en 2007

- Centres d'incinération avec valorisation énergétique  
**Massy** (Curma) 4 531 t ; **Rungis** (Généris) 3 472 t ; **Argenteuil** (Novergie) 49 857 t ; **Saint-Thibault-des-Vignes** (Novergie) 29 735 t ; **Monthyon** (Généris) 1 981 t ; **Saint-Ouen-l'Aumône** (Généris) 4 373 t ; **Carrières-sur-Seine** (Novergie) 17 839 t ; **Créteil** (Novergie) 12 707 t ; **autres centres** 3 215 t.
- Centres de tri  
**Arcueil** (SITA) 24 026 t d'OE ; **Ivry** (Revival) 12 205 t d'OE ; **Ivry - Blanc-Mesnil** (Paprec) 24 133 t de CS ; **Gennevilliers** (SITA) 28 348 t d'OE et 12 932 t de CS ; **Buc** (Nicollin) 11 084 t d'OE et 7 048 t de CS ; **Chelles** (Généris) 7 401 t de CS ; **Rungis** (SIEVD) 5 601 t de CS ; **Ivry** (CFF) 12 806 t d'OE ;
- Unité de compostage  
**Triel-sur-Seine** (Généris) 4 098 t.
- Centres d'enfouissement technique  
**CET 1 Villeparisis** (SITA) 30 134 t de REFIOIM ; **CET 2 Claye-Souilly** (REP) 570 188 t ; **CET 2 Isles-les-Meldeuses** (Sablières Capoulade) 54 303 t ; **CET 2 Bouqueval** (REP) 58 088 t ; **CET 2 Crépy-en-Valois - Liancourt-Saint-Pierre** (SITA) 51 888 t ; **CET 2 Soignolles** (SITA) 24 149 t ; **CET 3 Claye-Souilly** (REP) 24 473 t ; **Autres CET 2** 69 784 t

## Bilan annuel global

Nombre de communes dans le périmètre du SYCTOM	Nombre d'habitants dans le périmètre du SYCTOM	Tonnages de déchets bruts			Collecte sélective			Redevances	
		Ordures ménagères, balayures, déchets verts	Objets encombrants	DIB	Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	Verre	Déchetterie	Part population	Part tonnage
85 communes	5 582 837 pour 85 communes	2 072 229 t, soit 371,2 kg/hab./an	202 559 t, soit 36,3 kg/hab./an	792 t	166 388 t, soit 29,8 kg/hab./an	2 902 t	38 067 t	6,56 €	84,97 €

## Dépenses et recettes

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au SYCTOM de l'agglomération parisienne	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du SYCTOM (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2007)	273 239 993 €
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-Emballages à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	Sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat en M€ TTC	227,3 M€ TTC
Coût global, ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et enfouissement des refus de tri	102,32 € la tonne
Coût global de traitement des collectes sélectives	201,83 € la tonne
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	82,52 € la tonne
Coût de la mise en décharge	101,72 € la tonne
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	Sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Multimatériaux sans verre : 125,89 €/t ; journaux et magazines : 125,89 €/t ; papiers de bureau : 125,89 €/t ; carton monomatériau : 125,89 €/t ; multimatériaux avec verre : 110,65 €/t CS.
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés : soutien à la tonne triée	12,986 M€

## Valorisation

Valorisation issue de l'incinération	Valorisation multimatériaux	Valorisation objets encombrants	Valorisation en déchetteries	Valorisation unité de compostage	CET 2
Électricité : 277 374 MWh, Vapeur : 2 180 687 MWh, Mâchefers : 278 579 t, Ferreux : 33 126 t, Non-ferreux : 2 039 t	118 634 t de plastiques, papiers-cartons, journaux et magazines, acier et aluminium, petit électroménager	75 174 t de bois, ferrailles, gros cartons	20 071 t	2 251 t	827 237 t

### > Valorisation matière issue du tri (en e HT) :

Journaux/magazines : 5,22 Me - Plastiques : 1,50 Me - Cartons EMR : 1,15 Me - Gros de magasin : 0,04 Me - Aciers : 0,86 Me - Aluminium : 1,41 Me - Emballages : 0,13 Me - Verre : 0,007 Me - Non-ferreux : 0,003 Me - DEEE : 0,006 Me

### > Valorisation matière issue de l'incinération (en e HT) :

Ferrailles : 1,28 Me - Aluminium mâchefers : 0,81 Me - Grosses ferrailles et autres : 0,15 Me

**TOTAL recettes de valorisation matière : 12,9 Me**

Ce document sera soumis au vote du Comité du SYCTOM de l'agglomération parisienne lors de sa réunion du 11 juin 2008.

## Les partenaires du SYCTOM

Publics ou privés, plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYCTOM pour l'accompagner dans sa mission de service public : services de l'État, organismes publics, collectivités locales et entreprises.



> **L'Union européenne mène une politique commune en matière d'environnement.** Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.

> **Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire** détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne.

Le ministère définit également le budget de l'Ademe et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE...).

> **L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)** est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets, et soutient financièrement leurs projets.

> **Les préfets délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets.** Ils sont aussi en charge de la création de Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des centres de valorisation énergétique de leur département et l'information du public.

> **La Région Ile-de-France est un partenaire privilégié du SYCTOM.** Depuis 2005, avec la loi relative aux libertés et responsabilités locales, elle est chargée d'élaborer un plan régional d'élimination des déchets. À l'issue d'un travail collaboratif engagé en 2006, la mise en œuvre du PREDMA est prévue en 2009. La Région participe également aux investissements du Syndicat dans le cadre du contrat Terres vives, auquel est aussi associée l'Ademe.

> **Les Conseils généraux** élaborent, ou participent à l'élaboration, avec les préfets, des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et en assurent le suivi jusqu'à l'application du plan régional.

> **Le SYELOM et le SITOM93**, les deux syndicats primaires membres du SYCTOM, relaient les actions du Syndicat dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, et mènent des actions de proximité. Ils jouent auprès des collectivités adhérentes un rôle d'information, de coordination, d'aide à la décision et au suivi des collectes sélectives ou spécifiques.

> **Éco-Emballages**, société de droit privé agréée par l'État, soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités locales. En 2007, le SYCTOM a perçu 15,7 millions d'euros de recettes d'Éco-Emballages.

> **OCAD3E (Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)** est une filiale commune aux quatre éco-organismes en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Recylum (lampes uniquement), Eco-systèmes, Ecologic et ERP.

> **ÉcoFolio** est un éco-organisme, en charge depuis 2007, de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits. Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés, notamment, par la distribution d'imprimés non sollicités.

> **La société CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) et EDF** achètent la vapeur et l'électricité produites dans les trois unités d'incinération du SYCTOM. En 2007, le Syndicat a vendu 2 180 687 MWh de vapeur et 129 611 MWh d'électricité, pour un montant global de 32,2 millions d'euros.

> **Tous les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées**, retenues à la suite d'un appel d'offres. TIRU exploite les centres de valorisation énergétique. Génériss (filiale de Veolia Propreté) exploite les centres de tri à Romainville, Saint-Denis et Nanterre. SITA exploite le centre de tri à Ivry-Paris XIII. TIRU et SITA ont formé la société TSI pour exploiter Isséane.

> **Afin de compléter ses capacités de traitement**, le SYCTOM a recours aux services de centres extérieurs exploités par des prestataires : SITA pour le centre de tri des collectes sélectives de Gennevilliers, le centre d'encombrants d'Arcueil ainsi que le CET de classe 1 à Villeparisis. Génériss exploite le centre de tri de Chelles et l'unité d'incinération de Monthyon et Saint-Ouen-l'Aumône. Nicollin exploite le centre de tri de Buc, Valor Industries celui du Blanc-Mesnil, le SIEVD celui de Rungis et Revival le centre d'Ivry. La société Novergie exploite des centres de valorisation énergétique situés à Argenteuil, Saint-Thibault-des-Vignes, Carrières-sur-Seine et Créteil. La société Curma exploite l'unité de Massy.

> **Enfin, les mâchefers** issus des centres de valorisation énergétique du SYCTOM sont traités par les sociétés MRF, YPREMA, REP et TIRFER (à compter du 01/12/2007).



# Glossaire

> **Apport volontaire** : mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

> **Biogaz** : gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique.

> **Biomasse** : ce sont tous les déchets organiques utilisés pour produire de la chaleur ou de l'électricité, dont ceux contenus dans les ordures. Cette source d'énergie est sans incidence sur le réchauffement climatique dans la mesure où le CO<sub>2</sub> dégagé lors de sa combustion est considéré comme ayant été déjà absorbé par les végétaux lors de leur croissance.

> **Bilan carbone** : c'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) développée par l'Ademe à partir de données liées aux activités directes et indirectes ainsi qu'à toutes les formes d'organisations humaines.

> **Cendres volantes** : cendres fines produites lors de l'incinération des déchets et contenues dans les gaz en sortie de la chaudière. Elles sont captées avec les poussières au premier niveau de l'épuration des fumées de l'incinération, dans l'électrofiltre.

> **CET (centre d'enfouissement technique)** : décharge procédant à l'enfouissement des déchets dans le respect de l'environnement. Les centres de stockage sont classés en trois catégories, en fonction de la nature des déchets qu'ils accueillent : CET de classe 1 (déchets dangereux), de classe 2 (déchets non dangereux) et de classe 3 (déchets inertes).

> **Cogénération** : production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée lors de la combustion des déchets.

> **Collecte sélective** : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).

> **Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** : déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable). Le décret ministériel du 20 juillet 2005 rend obligatoires la collecte sélective et le traitement des DEEE.

> **Déchets industriels banals (DIB)** : déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

> **Déchets ultimes** : déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

> **Dioxines** : nom générique d'une famille de composés toxiques qui font partie de la classe des hydrocarbures aromatiques polycycliques halogénés (HAPH). Ils sont composés d'atomes de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'halogènes (chlore, brome, iode, fluor...).

> **ELA** : emballages liquides alimentaires tels que les briques.

> **EMR** : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).

> **Encombrants ou monstres** : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (électroménager, meubles).

> **Énergie fossile** : énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.

> **Gaz à effet de serre (GES)** : ils contribuent à la création d'un effet de serre qui retient la chaleur autour de la Terre. Une trop forte concentration de GES entraîne des perturbations climatiques. Ils peuvent être naturels (dioxyde de carbone, méthane ou ozone) ou produits par les hommes (comme le gaz carbonique, provenant de la combustion des carburants).

**Incinération** : méthode de traitement thermique des déchets par combustion qui génère trois sortes de résidus : mâchefers, cendres et résidu d'épuration des fumées.

> **Installations classées** : installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.

> **Lixiviats** : eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. À caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.

> **Mâchefers ou scories** : résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.

> **Métaux lourds** : métaux qui, accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine, comme le plomb, le cadmium, le mercure.

> **Méthanisation** : traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques. C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.

> **PEHD (polyéthylène haute densité)** : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

> **PET (polyéthylène téréphtalate)** : matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

> **REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)** : résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées. Ils subissent un traitement ou une stabilisation avant d'être placés en CET de classe 1.

> **Refus de tri (indésirables)** : dans le centre de tri, emballages trop souillés ou matériaux non récupérables pour le recyclage. Ils sont extraits par les trieurs des matériaux expédiés aux filières de recyclage.

> **TEP (tonne équivalent pétrole)** : mesure qui permet de comparer tous types d'énergies entre elles, par référence au pétrole. Exemple : 1 200 l de fuel = 1 TEP.

> **UIOM** : usine d'incinération des ordures ménagères.

> **Valorisation** : procédé consistant à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit (consigne), recyclage, compostage, régénération (production d'une nouvelle matière première) ou sous forme d'énergie.

> **Valorisation énergétique** : procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.

> **Valorisation matière** : valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.

> **Valorisation organique** : valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.